

N° 2024-12-16/19

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

Objet : RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SEY 78

Rapporteur : Monsieur Bernard MILLION-ROUSSEAU

DATE DE LA CONVOCATION	L'an deux mille vingt-quatre, Le 16 décembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire
DATE D'AFFICHAGE	Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Annie SAINSILY, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Odile GENOVA, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, Mme Pierrette MAZERY, M. Stéphane TOUVET, Mme Elisabeth VERLY, Mme Catherine Le DANTEC, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Christian GASQ, M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Excusés représentés : Madame Karine LE BIHAN-ABRAMI donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY M. Dejan STANKOVIC donne pouvoir à Madame Annie SAINSILY Monsieur Bruno GUILLOU donne pouvoir à Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI Mme Diane CHARLEMAGNE donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Véronique HUYNH donne pouvoir à Madame Pierrette MAZERY
DATE DE LA PUBLICATION	Absents : Madame Frédérique SARRAU Monsieur Frank MARQUET

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

2024-12-16/19, RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SEY 78

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des collectivités Territoriales (loi n°99-586 du 12 juillet 1999, article 40), le Président de chaque établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retracant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif,

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication en séance publique du Conseil municipal au cours de laquelle les délégués de la commune sont entendus.

Vu le rapport d'activité 2023 du SEY 78,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur Bernard MILLION-ROUSSEAU,

PREND ACTE, A L'UNANIMITE, du rapport annuel du SEY 78 établi au titre de l'exercice 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Visa de la Préfecture le : 20-12-2024
Rendu exécutoire le : 20-12-2024

Buc, le 19/12/2024

La Secrétaire de séance

Le Maire
Stéphane GRASSET

Mme Elisabeth MORELLI



Morelli

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Acte à classer

2024-12-16-19

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-20T08-19-26.00 (MI257960889)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Rapport activité 2023 SEY 78

Date de décision : 19/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-12-16-19 RAPPORT ACTIVITE 2023 SEY 78.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes : [ANNEXE M Rapport d'activité 2023
SEY 78.PDF](#) Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/12/24 à 18:27

Par [BOURAHLA Samira](#)

Demande de signature

Date 19/12/24 à 18:27

Par [BOURAHLA Samira](#)

Signé

Date 20/12/24 à 08:19

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 20/12/24 à 08:19

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 20/12/24 à 10:10

RAPPORT D'ACTIVITÉ



enR

L'énergie maîtrisée au cœur des Yvelines !

SEUY | 78

Accusé de réception M. le Préfet d'Île-de-FRANCE ENERGIE
078-217801174-202412192024-12-16E19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

SOMMAIRE



ÉDITO DU PRÉSIDENT 3



LES TEMPS FORTS 4



GAZ 16

- Données générales
- Contrôle de concession



ACHATS GROUPÉS 22

- Données générales
- Achats Groupe Electricité
- Achat Groupe Gaz



MDE 26

- CEE
- CEP



ENR 30

- Solaire
- ZOOM Régie



ÉCOMOBILITÉ 32

- SEYMABORNE



AMO 36

- AMO
- Diag Amiante



SIG 38

- Le portail
- Syncom



Fonctionnement du SEY 40

- Le Bureau
- Le Comité
- Les Finances du SEY
- Ressources Humaines
- L'organisation face au covid
- La communication



SEY|78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023
Octobre 2024
Rapport d'activité établi en application
de l'article L.5211.39 du CGCT.

SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES
Espace « La Bonde » - 6, rue des Artisans
78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN
Tél. : 01 30 68 64 10
e-mail : accueil@sey78.fr
www.sey78.fr

Directeur de la publication :
Benoît PETITPREZ, Président du SEY
Rédaction : Denis KARM, Delphine CLAIRET,
Michèle GAVOIS-MAGE
Vinciane AUTHELET-CHAMPOL,
Nadège NAËRON, Aurélien MOREAU,
Paulo DOS RAMOS, Sibille ROUY

Conception et réalisation :
Hawaii Communication - 1 rue de la Pommeraie
78310 Coignières - Tél. : 01 30 05 31 51

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



Laurent RICHARD
Président du SEY de 2014 à 2024
Maire de Maule



Benoît Petitprez
Nouveau Président du SEY

ÉDITO

Chers adhérents et chers collègues,

2023 a été une année bien triste. En effet, c'est avec un profond désarroi que nous avons appris la maladie de Laurent RICHARD. Dans ce combat inégal, il s'est éteint en mai 2024 après plusieurs mois de lutte. Durant ses mandats, Laurent n'a cessé de travailler avec acharnement pour faire avancer le SEY, toujours animé par un engagement inébranlable envers ses communes adhérentes. Il a su, dans les moments difficiles, rassembler et guider pour faire de notre syndicat ce qu'il est aujourd'hui. Sa vision d'avant-garde nous a conduit à nous engager dans des projets innovants et c'est ce que nous gardons dans nos mémoires.

Dans ce contexte, les ambitions que nous nous sommes fixées ont fait de l'année 2023 une année charnière. Nous avons démarré les travaux de notre première centrale solaire de Poissy, négocié le nouveau contrat pour la concession de gaz naturel, optimisé nos achats d'énergie pour revenir à des tarifs acceptables pour nos membres et pris des initiatives en matière de développement de l'hydrogène. Au cours de cette année, le déploiement des bornes de recharges pour les véhicules électriques s'est poursuivi avec plus de 150 installations.

Je désire donc poursuivre le chemin qu'il a tracé, restant fidèle à ses engagements en continuant à œuvrer pour le syndicat auquel il était tant attaché. Je m'engage, avec l'ensemble de mes vice-présidents et l'équipe du SEY, à travailler sans relâche pour répondre aux attentes et aux aspirations. Aussi, pour honorer sa mémoire, c'est avec un grand plaisir que j'inaugure très prochainement notre première centrale solaire photovoltaïque à Poissy.

Merci pour votre confiance et votre engagement.

Bien à vous et bonne lecture.

Benoît PETITPREZ
Président

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



LES TEMPS FORTS 2023

Négociation d'un avenant au contrat de concession gaz

Le SEY a signé le 1^{er} décembre 2013, un contrat de concession avec GrDF, portant sur la distribution de gaz naturel sur le territoire du SEY. Au moment de la signature de ce contrat de concession, 49 communes avaient transféré au SEY leur compétence d'autorité concédante en matière de gaz naturel, le SEY est désormais présent sur le territoire de 93 communes.

Afin de faire évoluer le contrat de concession aux nouveaux enjeux présents sur le territoire national, un modèle a été signé par la FNCCR, France Urbaine et GRDF le 1^{er} juin 2022.

Ce modèle constitue un cadre pour le contrat du SEY mais au-delà de celui-ci, des négociations sont nécessaires entre SEY et GrDF, afin de l'adapter aux spécificités du SEY.

Le SEY souhaitant un contrat de concession équilibré et orienté vers la transition énergétique, a mené pendant l'année 2023 des négociations avec les services de GrDF pour parvenir à un accord favorable pour les communes.

Au-delà des enjeux liés à la sécurité et à la modernisation du réseau, le SEY a souhaité que l'accent soit mis sur les actions de maîtrise d'énergie.

Le SEY est désormais présent sur

93 communes



Cet avenant doit constituer un outil au service de la transition écologique des territoires où l'intégration des enjeux locaux est essentielle.

La notion de gouvernance partagée des investissements et l'introduction de schéma directeur des investissements sont des avancées essentielles. La mise en place du schéma directeur, décliné en programmes pluriannuels (PPI) de cinq ans assortis d'indicateurs de suivi de performance est une demande spécifique appuyée du SEY. Ce schéma introduit des engagements de modernisation et d'adaptation du réseau concédé, des engagements techniques chiffrés et incités financièrement.

Le sujet de la transition énergétique est également essentiel avec des incitations du concessionnaire à améliorer son impact sur l'environnement (développement du biogaz, des productions locales de gaz renouvelables ...).

Cet avenant substituera le nouveau cahier des charges à l'ancien sans modifier la durée de la concession qui garde son terme au 30 novembre 2043.



Juin

Partenariat pour le développement de l'hydrogène

Signature du protocole relatif à l'étude sur les boucles locales de distribution d'hydrogène en Île de France le 27 juin 2023

Le SEY a souhaité participer au développement de la distribution d'hydrogène en Île-de-France car elle constitue un des leviers de la décarbonation des activités de mobilité.

Les réseaux de distribution d'hydrogène permettent de transporter l'hydrogène des sites de production aux différents usages d'hydrogène. Les différentes entités d'Île de France souhaitant promouvoir le développement de la filière hydrogène se sont rapprocher afin de signer un protocole pour réaliser une étude.



Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



Celui-ci doit permettre d'identifier les opportunités d'émergence de boucles locales de distribution d'hydrogène pour connecter des producteurs (syndicats d'énergies, syndicats gestionnaires de déchets ou industriels) à des consommateurs (industries, mobilités routière/fluviale/aviation).

Elle doit également permettre de pouvoir identifier les projets que les différentes entités seront susceptibles d'accompagner et un projet démonstrateur pour une boucle locale de distribution d'hydrogène d'ici 2025/2026, et également se projeter sur une vision à moyen terme pour l'émergence de ces nouvelles infrastructures.



Octobre

Adhésion au « Club Climat Energie »

Le « Club Climat Énergie » de Saint-Quentin-en-Yvelines, créé en 2013, regroupe des collectivités, des entreprises et des acteurs économiques s'engageant sur l'ensemble des thématiques liées à la transition énergétique. Il favorise les échanges d'expériences et l'émergence de projets, en partenariat avec le territoire.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, a pour objet de promouvoir la prise en compte des questions relatives au climat et à l'énergie sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines et par extension aux territoires limitrophes.

Le SEY, acteur majeur des question énergétiques, a adhéré à cette association pour soutenir toutes les actions liées à la transition énergétique.

Le SEY a cœur de favoriser et accompagner la mise en place de nouvelles actions destinées à atteindre une meilleure efficacité énergétique et favoriser l'émergence de projets partenariaux innovants appliqués sur son territoire et notamment l'objectif d'un consortium de production et d'exploitation de solaire photovoltaïque en auto-consommation collective.

Le « Club Climat Énergie » organise régulièrement des ateliers d'échanges sur des thèmes variés tels que le Réseau Chaleur, la Méthanisation ...





LES TEMPS FORTS 2023

Lancement première centrale solaire



Centrale Solaire de Poissy, parking Marcel Cerdan

Dans le prolongement de ses actions en faveur de la transition énergétique, et de la création de sa Régie dédiée à la réalisation de production d'énergie renouvelable, le SEY a mené pendant deux années une étude afin de valoriser une production d'énergie. Afin que celle-ci respecte les obligations de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière.

Après l'obtention de la subvention de la Région Ile-de-France en juillet, l'obtention du permis de construire en août, le SEY a procédé à la consultation des entreprises.

En novembre 2023, la réalisation des travaux a été attribué à l'entreprise Eiffage Energie Systèmes.



I QUELQUES CHIFFRES

1 500 m²

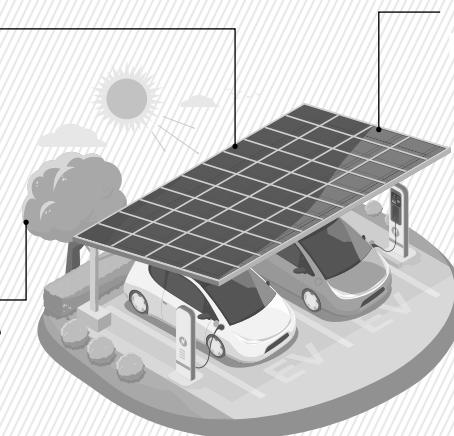
de panneaux solaires posés
sur ombrière

18

arbres plantés
sur le site

250 000 kWh

de production annuelle



557 000 €

d'investissement
cofinancés par
Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



Installation d'une centrale solaire au Sénégal

Centrale photovoltaïque hybride de 25 kWc dans les villages de DIONGOL et NGONIAM

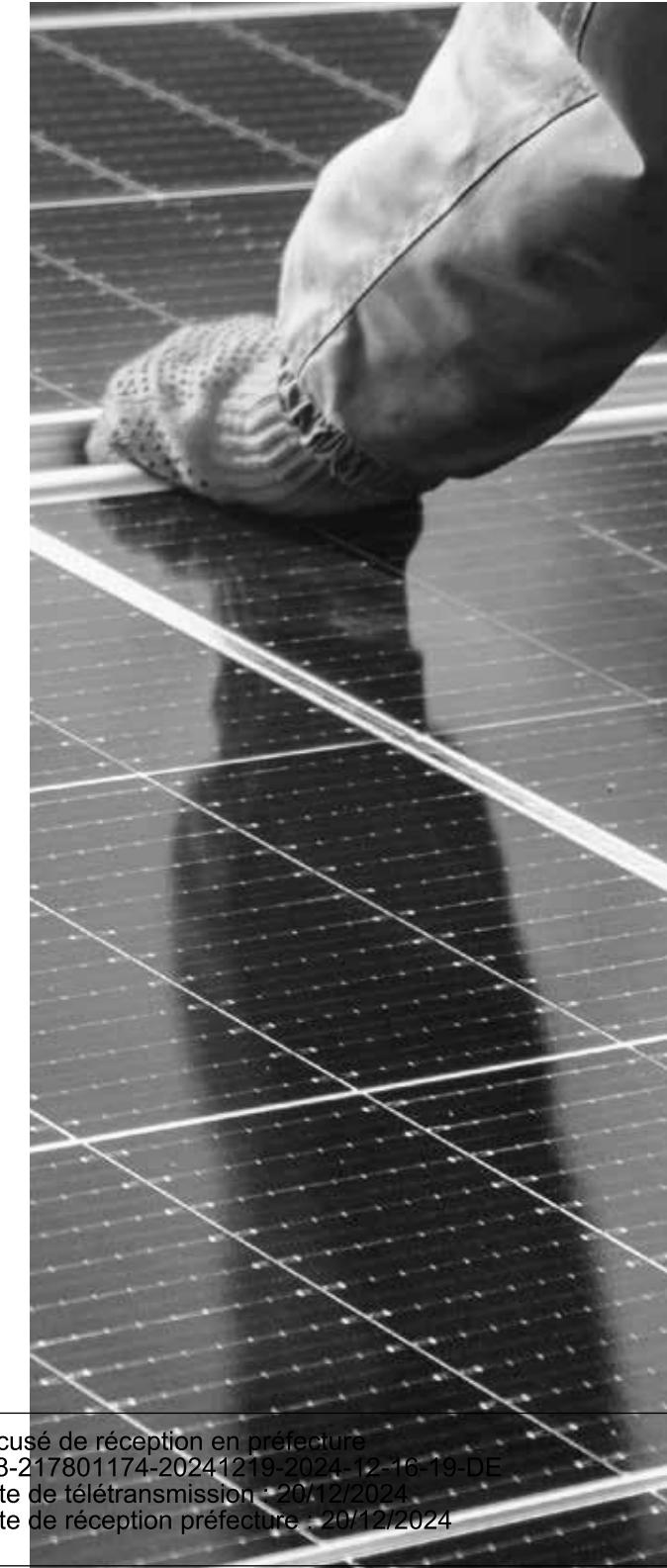
Le SEY a souhaité se mobiliser pour accompagner des collectivités à l'international dans leurs programmes de développement énergétique.

Il a ainsi apporté une contribution financière afin d'aider à boucler le budget du projet « **Lueur d'Espoir** ».

Ce projet est porté par l'association française Kassoumaï78, accompagnée d'étudiants et d'enseignants de l'IUT de Ville d'Avray, il vise à mettre en place une mission de coopération décentralisée en Casamance (Sénégal) afin de développer la filière solaire photovoltaïque dans cette région.



Son but est d'installer une centrale photovoltaïque dans deux villages essentiellement ruraux dont 60% des habitants n'ont pas encore accès à l'électricité. Ces villages situés au Nord de la commune de SUELLE ne sont pas connectés au réseau, et leurs principales sources d'énergie sont le bois et le charbon pour la cuisson, et des lampes à pile pour l'éclairage.



Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



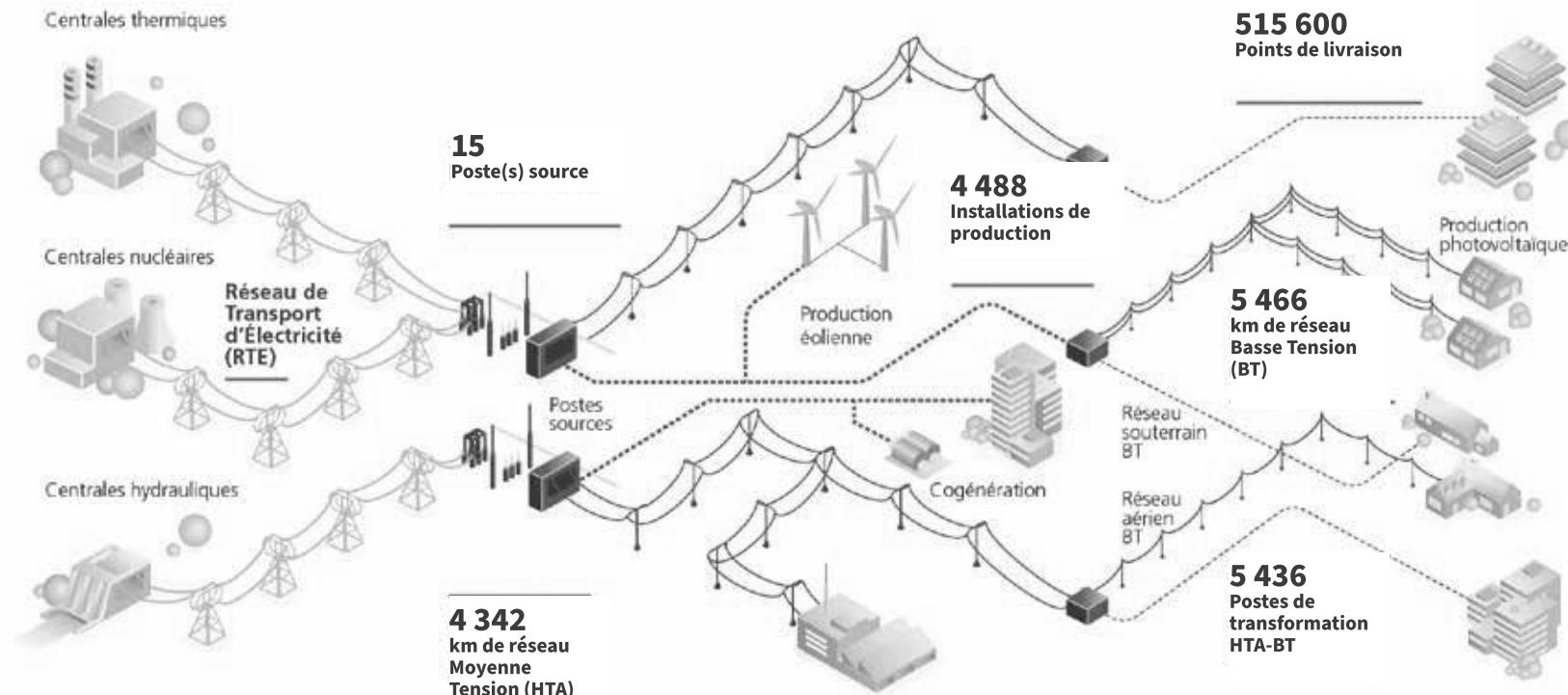
UNE COMPÉTENCE HISTORIQUE

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

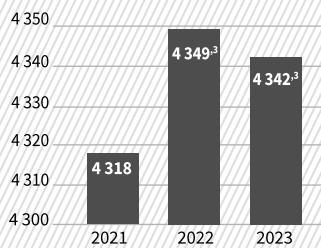


LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ

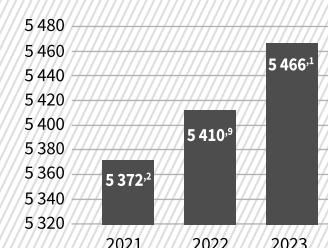
I DONNÉES CLÉS



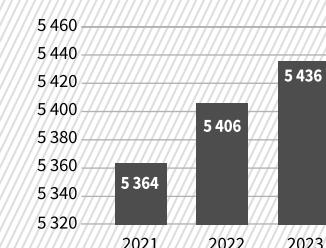
I Réseau HTA



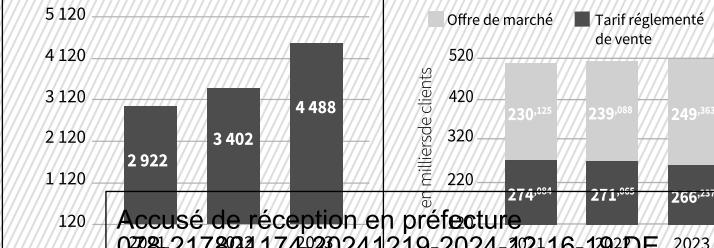
I Réseau BT



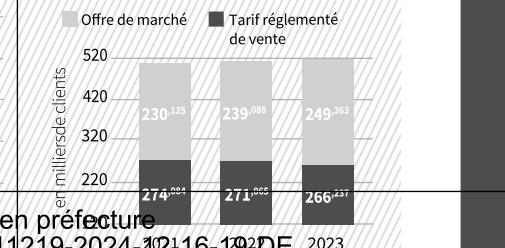
I Postes HTA/BT



I Producteurs



I Nombre de clients



Accusé de réception en préfecture

078-217801174-20241219-2024-10216-192DE

Date de télétransmission : 20/12/2024

Date de réception préfecture : 20/12/2024

Contrôle de concession 2023

I DONNÉES 2022

Dans la continuité, les orientations du contrôle de concession ont consisté à suivre les orientations d'investissement du concessionnaire sur les Plans Pluriannuels d'Investissements (PPI) afin d'évaluer le respect des engagements du contrat de concession, signé fin 2019.

Ce contrôle de concession sur le 1^{er} PPI a permis de confirmer les tendances du point de vue financier et technique des investissements d'Enedis. En effet, une majorité d'opérations est terminée et donc intégrée dans les bases de données comptables d'Enedis.

Si les orientations générales d'investissement semblent confirmer une trajectoire satisfaisante sur le périmètre du SEY, Enedis doit néanmoins maintenir le cap afin d'atteindre ses engagements en fin de PPI.

Les services d'Enedis ont bien pris conscience des enjeux et des objectifs du SEY, ceux-ci ayant bien été clarifiés et intégrés lors de la précédente mission de contrôle. Cet exercice a été une réussite dans la quantité et qualité des échanges entre le concédant et le concessionnaire.

Enfin, les orientations du contrôle 2023 sur les données 2022 ont permis d'établir le point d'étape à fin 2022 qui confirme que l'engagement financier d'Enedis sur ce 1^{er} PPI est atteint et même dépassé

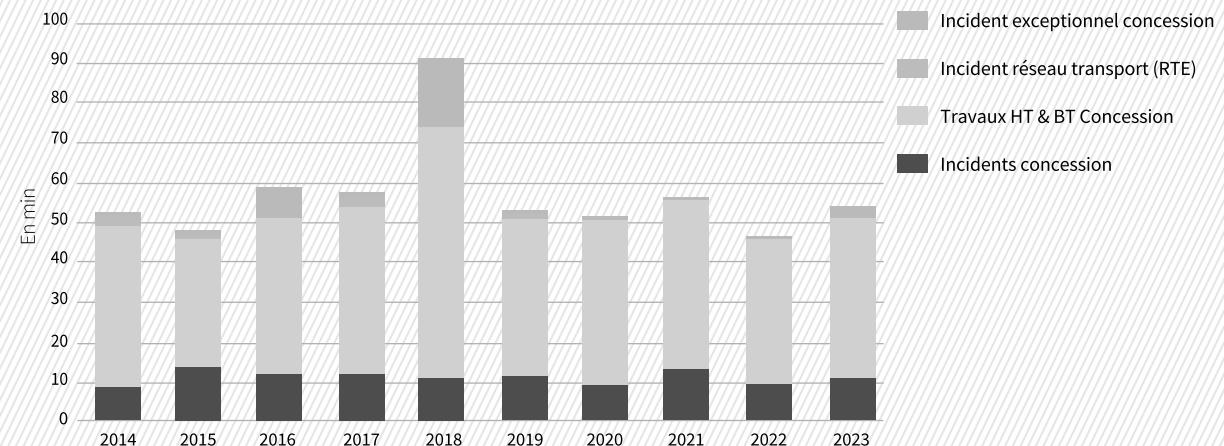
au global. Toutefois, des points de vigilance du SEY sur certaines finalités feront l'objet d'échanges avec le concessionnaire lors des négociations du second PPI pour la période 2025-2029.



POINT FORT

I Un critère B perfectible mais qui se maintient.

Évolution du critère B TCC SEY



Le diagnostic porté en 2018 était alarmant au vu de la forte augmentation du temps de coupure vu par les usagers (liée à l'impact des crues notamment).

Toutefois, la tendance s'est améliorée de 2019 à 2022, même si l'année 2023 constate une petite dégradation par rapport à 2022.

La mise en œuvre des trois premières années du « Plan de réduction des points exceptionnels » semble porter ses fruits !

078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE

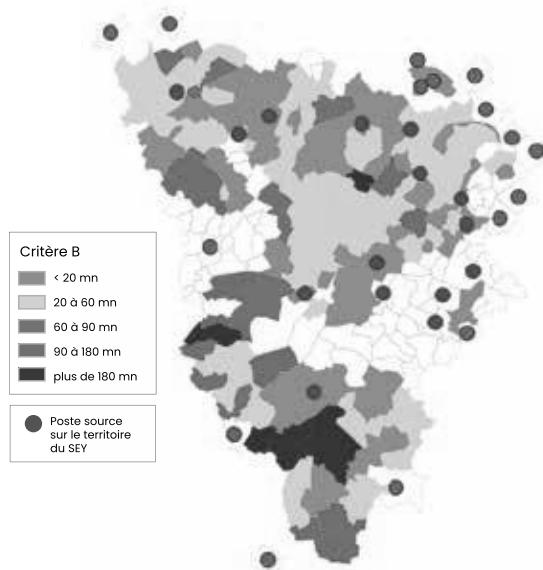
Date de télétransmission : 20/12/2024

Date de réception préfecture : 20/12/2024



POINT D'ALERTE

| La qualité de desserte HTA est très différenciée selon les communes du SEY

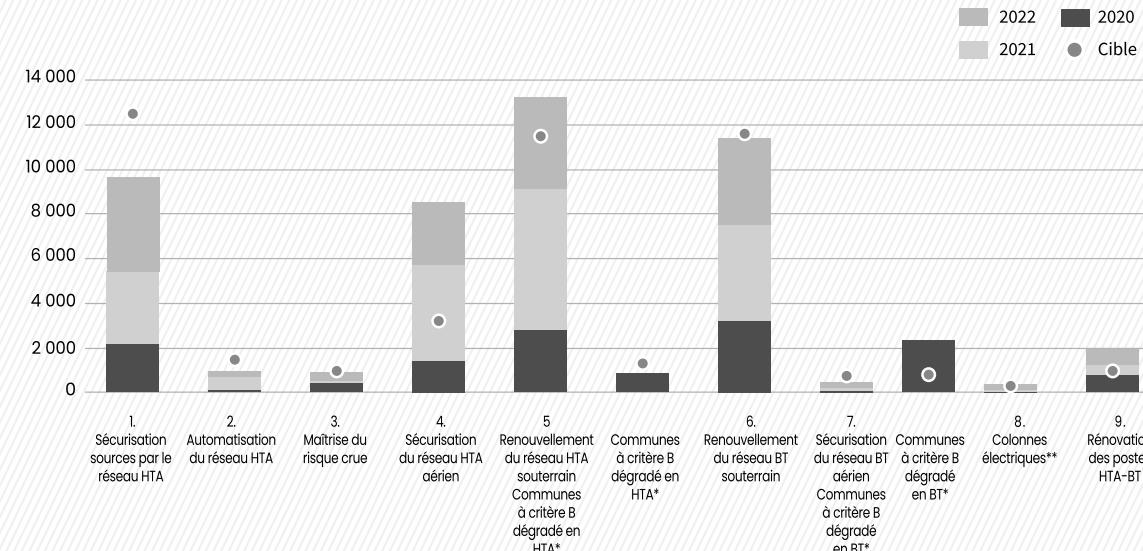


La qualité de fourniture vue du réseau HTA est toujours très mauvaise au SUD et à l'Ouest du territoire et ce pour deux raisons principales :

- La vulnérabilité du réseau HTA aérien vétuste
- La faible utilisation des postes sources périphériques

A noté que la compatibilité des réseaux franciliens avec ceux de l'Eure et Loir complexifie les possibilités de desserte

ZOOM SUR



| L'avancement de l'objectif financier du PPI en K€

Le suivi de la réalisation du 1^{er} Programme Prévisionnel d'Investissements (PPI) constitue toujours un axe fort du contrôle pour le SEY. En effet, les engagements contractualisés par nature d'ouvrage portent sur des objectifs bien précis visant la sécurisation de l'alimentation et le maintien dans le temps du patrimoine concédé. A fin 2022, le taux de réalisation en montant financier est globalement supérieur à l'objectif du 1^{er} PPI, mais avec des disparités..

Aussi, le suivi des engagements spécifiques du PPI requiert de la part du SEY un contrôle précis des travaux réalisés sur son territoire.

De même, parmi les retours financiers majorés, dans le cadre du nouveau contrat, figure la participation Article 8 dédiée à l'enfouissement. Il est essentiel de consommer les 1,1 M€/an garantis sur les 5 années 2020-2024.

Cet objectif requiert une parfaite planification et une coordination étroite entre le SEY et les collectivités « maîtres d'ouvrage » (communes, EPCI) compte tenu de la mobilisation financière de ces dernières :

- À hauteur des 60% qui leur incombent pour le réseau électrique (hors reversement R2) ;
- Auquel il convient d'ajouter les montants à financer pour les autres réseaux (éclairage public et téléphonie).

Accusé de réception préfecture
078-2100147420241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

REDEVANCE DE CONCESSION R2

La redevance R2 est versée à l'autorité concédante par le concessionnaire au prorata des travaux d'investissement réalisés par les collectivités adhérentes du SEY sur le réseau de distribution publique d'électricité et sur le réseau d'éclairage public.

Liste des investissements éligibles sur le réseau éclairage public - terme I :

- Les systèmes intelligents de pilotage de l'éclairage public,
- Les luminaires à basse consommation pour l'éclairage public sous conditions,
- Les investissements sur les réseaux d'éclairage public liés à l'enfouissement de conducteurs électriques sur des appuis communs,
- Les dispositifs de pilotage des infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- Les dispositifs de stockage d'énergie dédiés au soutien du réseau,
- Les diagnostics et études préalables ayant effectivement conduit à la réalisation des investissements ci-dessus.

Liste des investissements éligibles sur le réseau électrique - terme B :

- Les travaux neufs de renforcement ou d'extension (hors frais d'aménagement introduits par la loi SRU-UH),
- Les travaux réalisés dans le cadre d'une opération d'enfouissement ,
- Les déplacements d'ouvrages avec augmentation de la capacité du transit du réseau,
- Les coffrets de raccordement forains,
- L'amélioration d'un génie civil de poste.

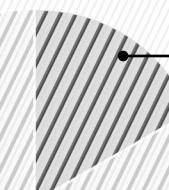
I REDEVANCE R2 2023

Nombre de communes concernées par la redevance R2 2023

73
communes

Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau éclairage public =

4 911 509,22€ HT



Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau de distribution publique d'électricité =

1 824 709,49€ HT

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



I TAUX DE REVERSEMENT DE LA REDEVANCE R2 2023

(délibération du 5 octobre 2023)

Le SEY reverse à ses collectivités adhérentes la partie de la redevance R2 qu'elles percevaient si elles n'avaient pas adhéré au SEY, augmentée d'une majoration.

Travaux sur le réseau
électrique

35%



Travaux sur le réseau
éclairage public

14%



**ZOOM
SUR CHANTIER**

L'ARTICLE 8

Travaux d'amélioration esthétique des réseaux publics de distribution électrique, d'amélioration de la qualité de la desserte et de la sécurisation des ouvrages de la concession

I PARTICIPATION ENEDIS :

Au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession, ENEDIS participe aux travaux d'effacement des réseaux électriques réalisés par les collectivités adhérentes du SEY par délégation de ce dernier **au taux de 40% d'un montant HT** des travaux et dans des limites fixées par une enveloppe.

I PROGRAMME DE TRAVAUX :

La convention relative à l'application de l'article 8 détermine les modalités de financement par le concessionnaire, d'élaboration et de suivi des programmes travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités adhérentes au SEY.

En 2023, le programme de travaux d'enfouissement a été arrêté par délibération du bureau syndical du 2 février 2023 pour un montant de travaux de 4 341 419 € participant ainsi à 39 opérations.

I Enfouissement des réseaux sur la commune des Clayes-Sous-Bois

Dans le cadre du Programme Travaux (Article 8) établi chaque année par le SEY, la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines (SQY) a réalisé l'enfouissement des réseaux sur 2 rues sur la Commune des Clayes-sous-Bois : l'Avenue Parmentier et l'Avenue de la Bienfaisance.

Ces travaux ont permis d'enlever tous les poteaux existants ainsi que les câbles aériens alimentant les riverains en électricité et en télécom. De plus, les travaux ont également permis d'enfouir l'éclairage public et de poser de nouveaux mât équipés de lanternes à LED permettant des économies d'énergie.

Accusé de réception en préfecture :
La SQY a ensuite réalisé une réqualification des rues, 078-217801174-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

LE RECOUVREMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

Depuis 2012, le syndicat assure le recouvrement de la TCCFE pour le compte des communes de moins de 2 000 habitants (120 communes en 2023). En 2020, le Comité a ouvert le contrôle aux communes de plus de 2 000 habitants dans les mêmes conditions que pour les communes de moins de 2 000 habitants. La taxe de la commune de Bonnelles est gérée par le SEY depuis le 1^{er} janvier 2021.

I 2023 : LE RECOUVREMENT DE LA TAXE DEVIENT DE LA COMPÉTENCE DES SERVICES FISCAUX

Afin d'harmoniser le dispositif régissant la taxation sur la consommation finale d'électricité, l'ensemble des taxes la composant (Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité, Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, la contribution au service public d'électricité (CSPE) parfois nommée Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) sont regroupées depuis le 1^{er} janvier 2023 pour en confier la gestion à la Direction Générale des

Finances Publiques. Aussi, jusqu'à présent, les tarifs des TCCFE et TDCFE étaient modulés localement, en contradiction avec le droit communautaire. Un taux unique national est désormais fixé à 8,5 à compter de 2023.

En septembre 2023, le montant annuel de la part communale de l'accise sur l'électricité (ancienne TCCFE) a été notifié au syndicat par arrêté préfectoral, à partir des éléments de calcul établis par la DGFIP. L'arrêté comprend, à titre indicatif lorsque le bénéficiaire est un EPCI tel le SEY, une annexe avec la ventilation de la part par commune.

La clé de répartition proposée par le DGFIP était **inadaptée**, et conduisait à des écarts excessifs et non proportionnés. En effet, la ventilation par commune de la part de la taxe versée au SEY est réalisée par la DDFIP au prorata de la totalité des quantités d'électricité consommées sur le territoire de ses communes, y compris celles consommées par des installations de puissances supérieures à 250 kVA. Cette répartition erronée a eu pour conséquence une surévaluation artificielle de la quote-part de 11 communes au détriment des 110 communes n'ayant pas ce type de très gros consommateurs. Par ailleurs, il est à souligner que les co

percevant directement la TICFE de l'Etat ne bénéficient pas de l'augmentation liée à d'éventuels très gros consommateurs présents sur leur territoire étant donné que la part communale ne concerne que les puissances inférieures à 250 kVA.

Ainsi, le SEY a pris la décision de répartir cette somme avec le même esprit que notre répartition syndicale habituelle pour chacune des communes, ce qui aboutit à une revalorisation de 10,34 % par rapport à la moyenne des recettes perçues au titre des années 2021 et 2022. Le versement à chaque commune du produit de la taxe pour l'année 2023 (déduction faite des frais de gestion de 0,6 %), a été effectué en deux fois et non plus par trimestre comme auparavant.

Le SEY et sa fédération nationale, la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) restent particulièrement attentifs à d'éventuelles évolutions à venir, notamment sur les modalités de calcul après 2023.

En 2023, les recettes perçues par le syndicat au titre de la TCCFE s'élèvent à 2 997 K€, dont 2 979 K€ ont été reversées aux

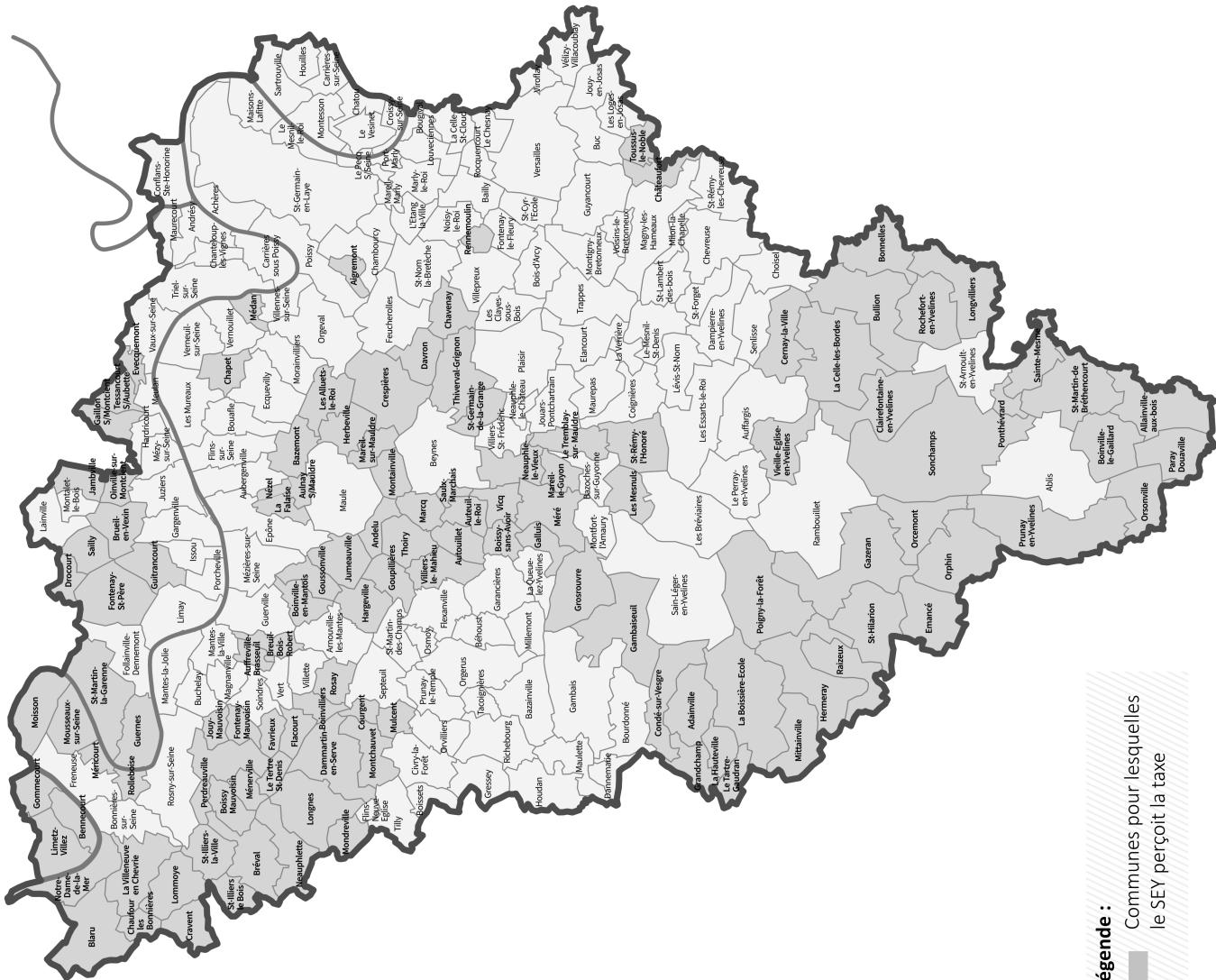
Accusé de réception préfecture
078-21780117-20241229-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



CONCESSION ÉLECTRICITÉ

RÉGULARISATION DES CONSOMMATIONS ANTÉRIEURES À 2023

Il est à noter que des régularisations sont opérées au cours de l'année 2023 et 2024 par les fournisseurs sur des consommations antérieures à 2023. Le SEY procèdera au reversement du produit de la taxe à régulariser en fin d'année 2024, une fois que toutes les régularisations auront été déclarées.



Accusé de réception en préfecture
078-21780174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



UNE COMPÉTENCE QUI SE DÉVELOPPE

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



LA CONCESSION GAZ

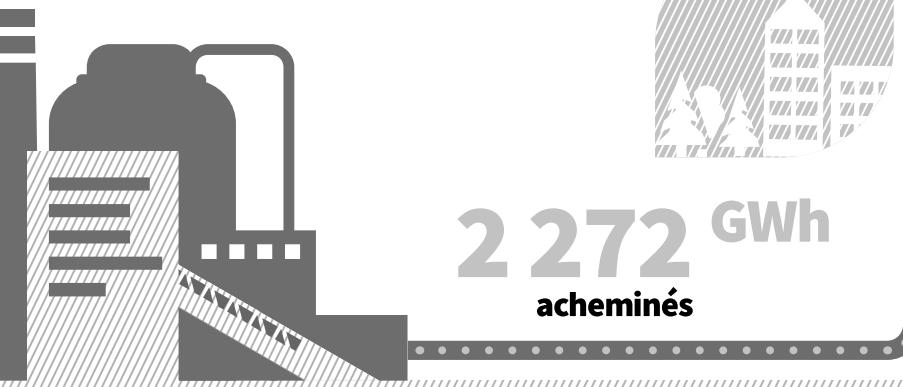
I DONNÉES CLÉS

91
communes

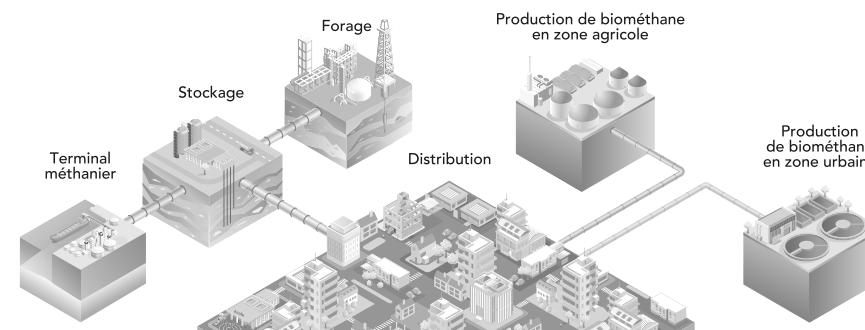
117 514
abonnés

1 752 kml
de réseau de gaz

2 272 GWh
acheminés



I LA CHAÎNE GAZIÈRE



Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

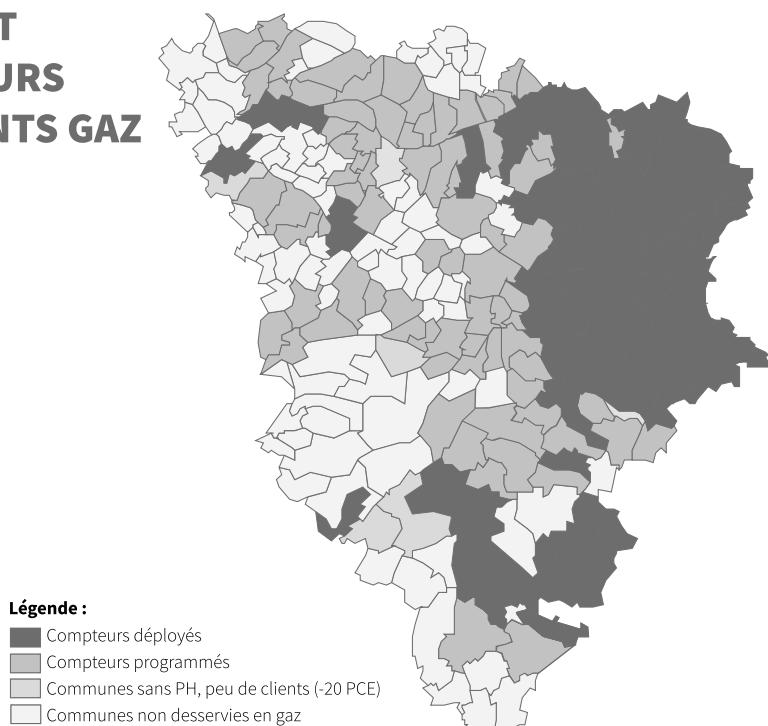
I INVENTAIRE DU PATRIMOINE DE LA CONCESSION DU SEY

Canalisations (longueurs en kilomètres)	2023	2022	2021
Longueur totale des canalisations	1 752	1 749	1 738
Par pression			
Basse pression (pression de 17 à 25 mbar)	103	103	106
Moyenne pression (pression de 0,3 à 16 mbar)	1 649	1 645	1 632
Par matière			
Polyéthylène (PE)	1 197	1 192	1 179
Acier	529	530	532
Autres matériaux (dont fonte ductile)	26	27	27

L'âge moyen du réseau de la concession est de 28 ans

Autres ouvrages	2023	2022	2021
Postes de détente réseau	170	174	172
Robinets de réseau	1 063	1 057	1 016
Branchements collectifs	7 046	7 049	7 408

I DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ



Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



I L'ACTIVITÉ AU QUOTIDIEN

2023

2022

Nombre total d'incidents

1 574

1 893



INCIDENTS / NATURE

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite	Fuite de gaz sans incendie ni explosion	Incendie et/ou explosion	Autres natures
414	473	768	981

Incendie et/ou explosion

Autres natures

INCIDENTS / SIÈGE DU DÉFAUT

Installations intérieures desservies par GRDF	Ouvrages exploités par GRDF	Autres sièges
390	390	956

INCIDENTS SUR OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF, PAR TYPE D'OUVRAGE

Réseau	Branchement individuel ou collectif		
35	30	675	864
CI, CM et branchement particulier		Poste de détente et protection cathodique	
157	239	6	5
Autres ouvrages exploités par GRDF			
83		122	

INCIDENTS SUR OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF, PAR CAUSE DE L'ACCIDENT

Dommages	Défaut de mise en manœuvre		
61	64	63	72
Défaillance d'installation à proximité		Incendie	
0	2	12	14
Environnement			Matériel
25	23	806	1 079

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

2 922	2 687
-------	-------

I LES APPELS ET INCIDENTS

TOTAL DES APPELS

(clients, pompiers, collectivités locales, GRDF...)

2022

2023

5 364 → 4 859

DÉPANNAGE

2022

2023

3 254 → 2 958

INTERVENTIONS SÉCURITÉ

2022

2023

2 110 → 1 901

NOMBRE TOTAL D'INCIDENTS

2022

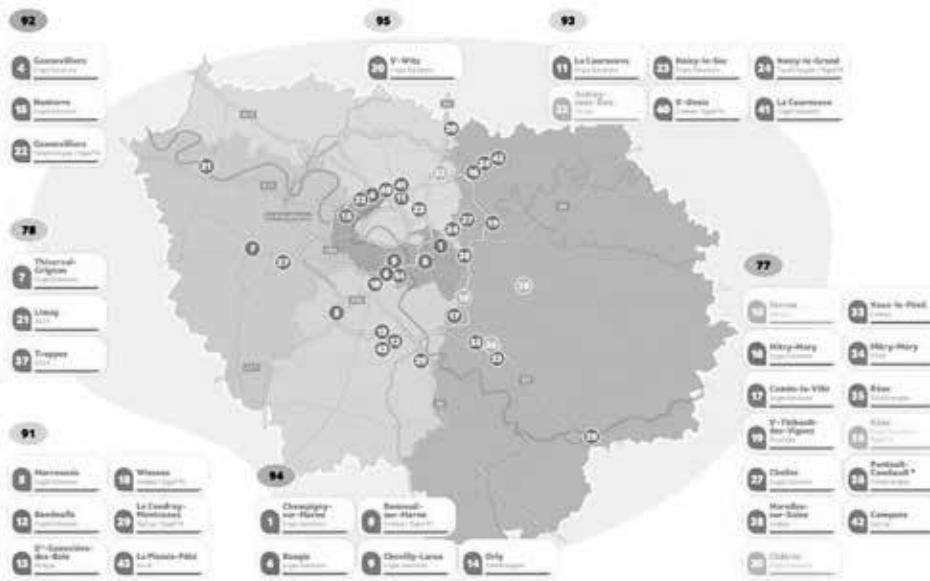
2023

1 893 → 1 574



Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

I STATIONS PUBLIQUES GNV OUVERTES EN IDF



42
stations publiques GNV
ouvertes

Légende

Stations en service

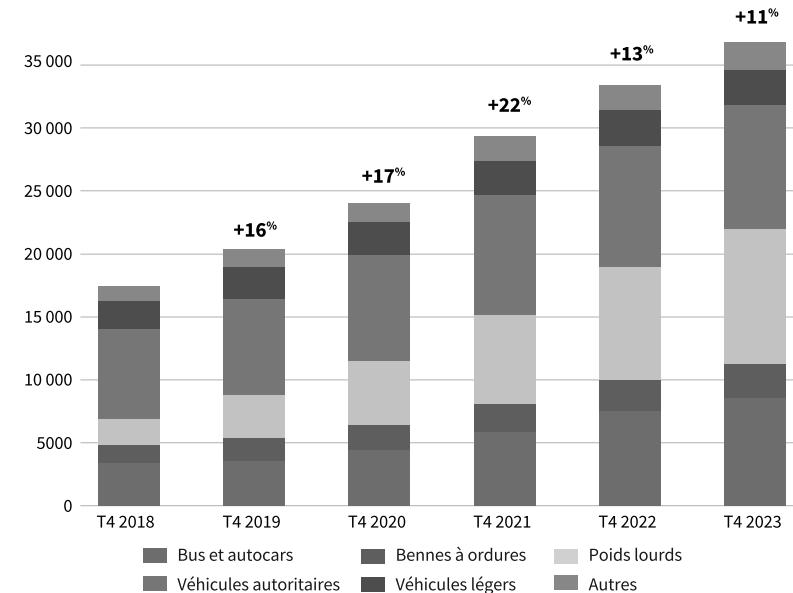
33 stations (Bio)GNC

5 stations GNL-C

4 stations (Bio)GNC GNL

* Ouverture au public dans les semaines à venir
Source : Vigie GNV Île-de-France - Juillet 2024

I Évolution des immatriculations GNV en France



% Evolution de la flotte (par rapport à l'année n-1)

Source : fichier des immatriculations du 28/11/2023 (mise à jour trimestrielle)
37 072 véhicules roulement au GNV/BioGNV



Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

I LE BIOMÉTHANE

53

sites injectent du biométhane dans les réseaux de gaz

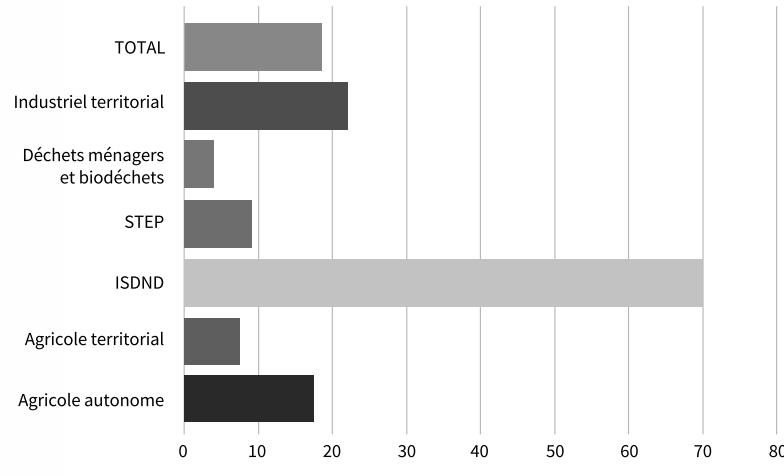
Légende

- Site de méthanisation agricole ● Centre de stockage de déchets ● Site de méthanisation territoriale ● Station d'épuration

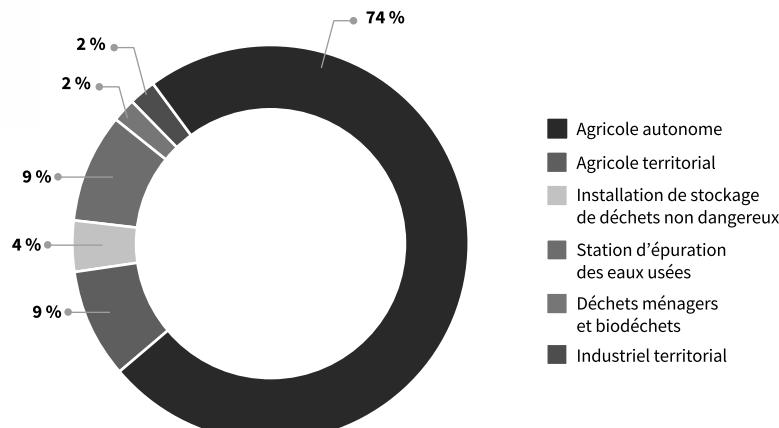
03 Juillet Hypothèses : 8200 heures de fonctionnement en année pleine. Consommation moyenne annuelle d'un logement neuf = 4 MWh/an ; d'un bus roulant au bioGNV = 250 MWh/an.....

Source : Vie de Biométhane Ile-de-France - Décembre 2023

| Capacité moyenne des sites en injection - Île-de-France



| Typologie des sites en injection en nombre - Île-de-France



Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



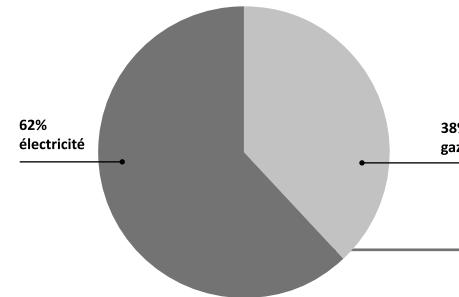
DE MEILLEURS PRIX ET SERVICES

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



LES ACHATS GROUPÉS D'ÉNERGIE

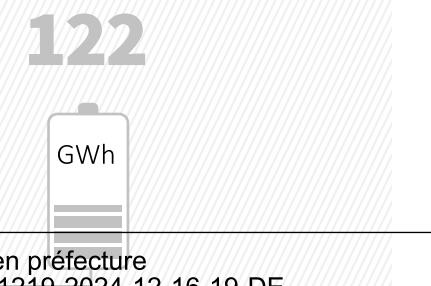
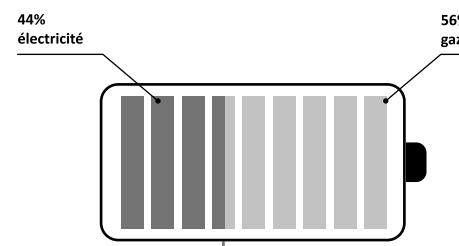
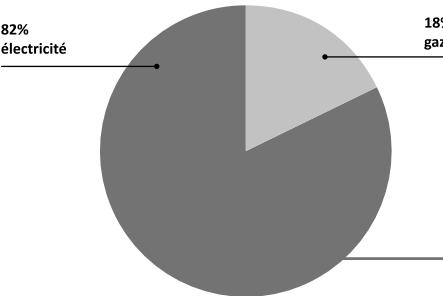
I DONNÉES ACHATS GROUPÉS



ÉLECTRICITÉ



GAZ



Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

LES ACHATS GROUPÉS D'ÉLECTRICITÉ

Un nouveau marché a débuté au 1^{er} janvier 2023, avec comme fournisseur : EDF Collectivités.

Ce nouveau marché, mis en concurrence en tout début de l'année 2022, ne comporte plus qu'un lot unique qui regroupe l'ensemble des profils de contrats - C2, C3, C4 et C5.

Grâce à une anticipation de l'attribution de ce marché et compte tenu du contexte, le SEY a choisi une offre dite indexée ARENH (Accès Régulé à l'Energie Nucléaire Historique) plus sécurisante qu'une offre 100% marché. Aussi, seule la part d'énergie hors ARENH a dû être achetée sur le marché (45% du volume). Cette stratégie a permis au SEY d'acheter cette part d'énergie hors ARENH sur les périodes les plus favorables de 2022 et de garantir pour ses adhérents un prix fixe pour 2023.

Le groupement du SEY a passé l'année 2023 avec des prix optimisés compte tenu de la situation des marchés de l'électricité.



Début 2023, les services du SEY ont tout mis en œuvre pour aider leurs adhérents à estimer leurs dépenses énergétiques 2023 avec la création d'un simulateur budgétaire. Par la suite, le SEY a piloté la gestion des attestations d'éligibilité au dispositif

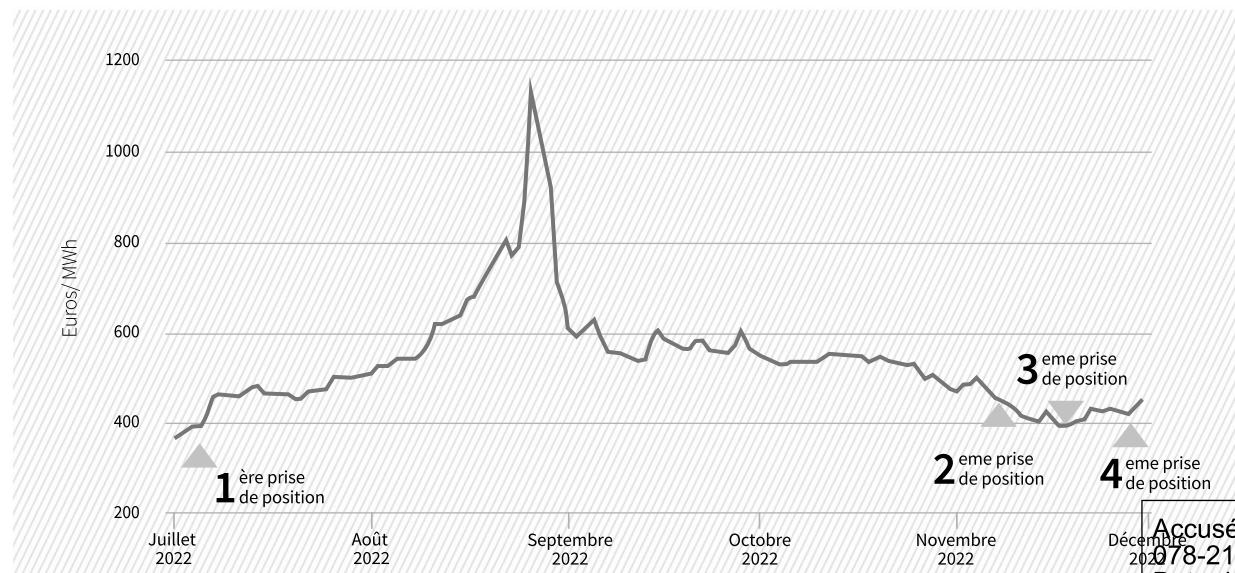
« amortisseur électricité » créé par les pouvoirs publics. A fin mars 2023, 100% des membres du SEY avaient transmis leur attestation au fournisseur.

Octobre 2023, EDF a rencontré des difficultés de facturation des membres du SEY. Dès lors, un travail important a été entrepris par EDF pour rectifier cette situation. Des réunions régulières avec le SEY ont eu lieu pour suivre les avancées des correctifs mis en place.



Pour rappel, les coordonnées du fournisseur dédiées aux membres du SEY :

edfcollectivites-sey78@edf.fr
09 70 81 83 19



Comme toujours, toutes vos demandes (interface client/fournisseur, interrogation sur vos consommations, information sur le déroulé du marché, facturation, recouvrement...) peuvent être réalisées via l'espace client du fournisseur ou directement par courriel.

Bien entendu, les services du SEY, et plus particulièrement Monsieur Aurélien MOREAU, restent à votre disposition en cas de difficultés.

Toutes ces informations ainsi que l'ensemble des pièces des marchés en cours sont disponibles sur le site www.sey78.fr dans votre espace adhérent.
Accusé de réception en préfecture : 20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



ACHATS GROUPÉS D'ÉNERGIE

LES ACHATS GROUPÉS DE GAZ

Un nouveau marché a débuté au 1^{er} janvier 2023, avec comme fournisseur.



Contact :
espace-marchepublic@engie.com
09.69.36.54.33.

Toutes vos demandes (interface client /fournisseur, interrogation sur vos consommations, information sur le déroulé du marché, facturation, recouvrement...) peuvent être réalisées via l'espace client du fournisseur ou directement par courriel.

Le SEY a acheté ses volumes progressivement pendant l'année, en essayant de profiter des périodes de détente des prix. Cette stratégie d'achat a permis à ses adhérents de réaliser des économies substantielles.

POSITIONS PRISES POUR 2023

100% des volumes achetés à une moyenne de **105€ / MWh**. Ce prix est à comparer au prix du PEG CAL 23 : en moyenne à **143€** sur la période. Soit une économie de

38 €/MWh soit une économie de par rapport au prix du marché

BILL-e



Toutes ces informations ainsi que l'ensemble des pièces des marchés en cours sont disponibles sur le site www.sey78.fr dans votre espace adhérent.



Adresser la réception en toute sécurité
07/12/2024 Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



MDE

UNE ÉNERGIE MAÎTRISÉE

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (C.E.E)

I LES C.E.E, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (C.E.E.) est un levier financier destiné à favoriser les investissements en matière d'efficacité énergétique. Les C.E.E. sont délivrés par l'Etat pour les travaux éligibles et correspondant aux économies d'énergie obtenues et mesurées en kWh (CUMAC). Ces certificats sont valorisés, regroupés, puis négociés avec les obligés les plus offrants, ce qui permet de réduire ainsi l'investissement initial des opérations.



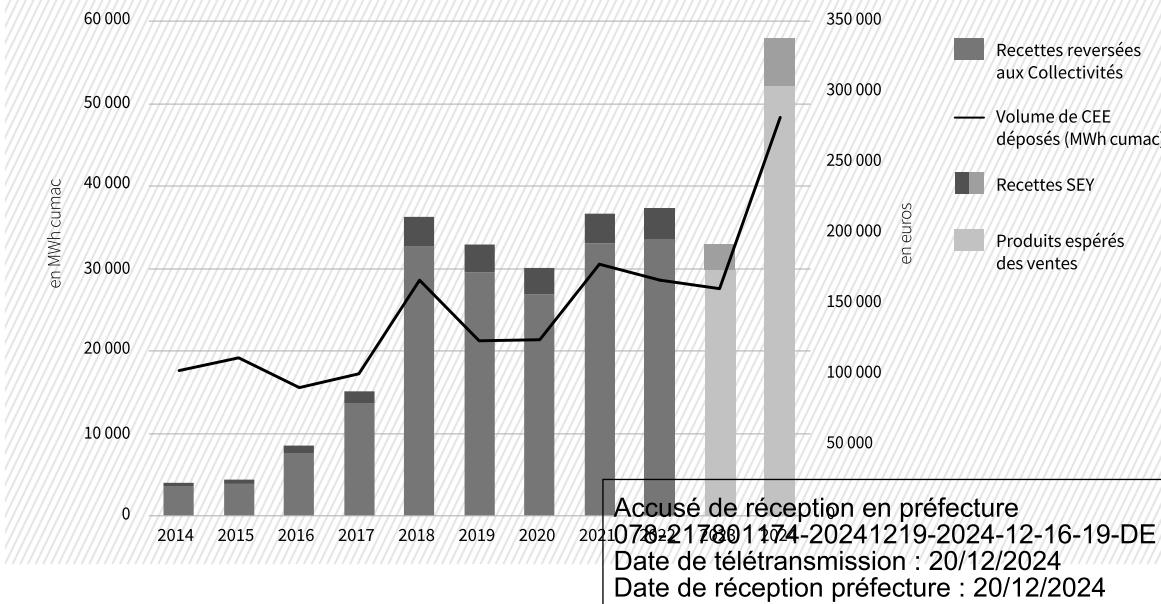
ont signé une ou plusieurs conventions en vue de déposer des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) depuis 2013.

I LE REGROUPEMENT DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

La mission du SEY consiste à accompagner ses adhérents dans la valorisation de leurs CEE en gérant l'ensemble de la procédure d'instruction des dossiers suivant un planning maintenant bien connu de nos adhérents.

Plus globalement, depuis la création du service, 276,1 GWh cumac de CEE ont été déposés dont 200,1 GWh cumac valorisées et vendu pour un montant global d'un peu plus de 1 200 K€.

I Suivi du volume de CEE déposé / du produit des ventes

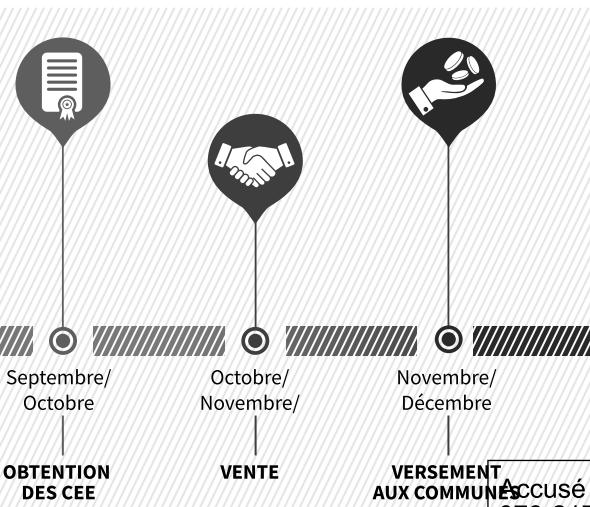




Les certificats d'économies d'énergie

Pour rappel, pour que votre dossier soit complet et puisse être déposé sur la plateforme Emmy, il convient d'adresser au SEY courant avril les pièces justificatives suivantes :

- Le devis, bon de commande ou acte d'engagement du marché ;
- La facture des travaux de moins d'un an ;
- L'attestation sur l'honneur complétée et signée ;
- La fiche technique des matériels/matériaux installés.



En 2023, 15 collectivités ont confié au SEY la valorisation de 78 opérations représentant 27,6 GWh cumac. Compte tenu de l'évolution des prix d'achat de CEE qui évoluaient à la hausse début 2023, le SEY a pu procéder à la vente des 28,7 GWh cumac de CEE 2022.

Comme à son habitude, le SEY a procédé à la mise à jour des fiches standardisées de CEE ainsi que leurs mises en ligne sur son site internet. Une intégration des nouvelles obligations liées à l'entrée dans la 5^e période (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025) a également été réalisée.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



L'ACCOMPAGNEMENT ÉNERGÉTIQUE : LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Afin d'encourager les communes présentes sur son territoire à mener des actions concrètes pour maîtriser leurs consommations d'énergie, le SEY a développé un **partenariat** avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) et avec Energies Solidaires pour les inciter à signer des conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de Conseil en Énergie Partagé (CEP).

Le CEP est un dispositif qui vise à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques.

Le SEY a voté l'attribution d'un soutien financier à ses communes en complément des participations qui peuvent être versées par les partenaires qui contribuent au financement de la mission de CEP, tels que l'ADEME, Parc Nationaux Régionaux et les EPCI ou autres.

Ce soutien financier est réservé aux communes adhérentes au SEY. Il s'agit d'un **soutien financier exceptionnel versé une seule fois pour l'ensemble de la période d'engagement de 3 ans** et au titre des conventions pluriannuelles d'objectifs signées.

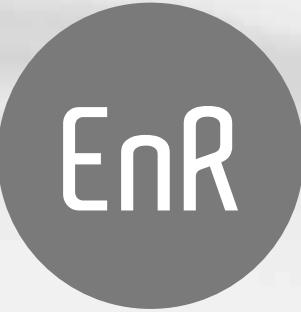


**14 communes
sous convention ont bénéficié
de l'aide du SEY :**

- Bouafle
- Brueil en Vexin
- Evecquemont
- Gaillon
- Jamville
- Le Tremblay sur Mauldre
- Mézières sur Seine
- Mézy sur Seine
- Morainvilliers Bures
- Rochefort en Yvelines
- Rosny sur Seine
- Toussus Le Noble
- Vaux sur Seine
- Villennes sur Seine

**29 000 €
d'aide versée par le SEY**

**Aide portée à 4 000 € pour
les conventions à compter de 2022.
Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-202412-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024**



LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

SEY Energies Renouvelables
La Régie du SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES

I LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Les services du SEY ont poursuivi leurs démarches et la rencontre des élus intéressés par le développement de la filière photovoltaïque sur leur territoire et ont ainsi continué à réaliser des études de faisabilité pour l'installation de centrales sur les bâtiments publics des communes des Yvelines.

2023 aura été une année très riche en activité pour le service solaire du SEY. En effet, 6 études se sont concrétisées pour un investissement global du SEY de 2,8M € et ont donné lieu au dépôt de demande de subvention auprès des services de la Région Ile de France. A l'issue de l'instruction, la Région Ile de France a attribué une aide financière de 50 % à chaque dossier déposé.



En parallèle, le SEY a remporté sa seconde mise en concurrence en étant attributaire de la Manifestation d'Intérêt Spontanée (MIS) de la Ville de Rambouillet pour la réalisation d'un projet solaire sur toiture de 220 kWc, soit 1050 m² sur la toiture de l'école Saint Hubert. La Convention d'Occupation Temporaire (COT) a été signée en décembre 2023. La production annuelle de cette centrale est estimée à plus de 218 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une quarantaine de foyers.



Parking du Gymnase Marcel Cerdan à Poissy



ZOOM SUR

I L'avancement du 1^{er} projet de SEY EnR : Ombrière Cerdan de POISSY

Le SEY ayant signé avec la ville de Poissy la COT en février 2023, il a déposé dès le 1^{er} trimestre la demande de subventions auprès de la région Ile de France ainsi que le permis de construire relatif à la centrale solaire.

A l'été, la subvention de la région Ile de France était accordée à hauteur de 50 % de l'investissement et le permis de construire autorisé par les services urbanismes.

Le SEY a donc procédé dès septembre à la mise en concurrence des travaux qui ont été attribués fin 2023 à l'entreprise Eiffage Energie Système.

EIFFAGE
ÉNERGIE SYSTÈMES

Démarrage des travaux début 2024.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



ÉCOMOBILITÉ

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-20241219-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES DU RÉSEAU « SEY MA BORNE »

I DONNÉES CLÉS

8 243



Abonnés Seymaborne



44 075

Transactions



1 443

Badges distribués



15,17 kWh

Consommation moyenne
d'une session sur borne normale*



7,66 €

Revenus moyen
d'une session sur
borne normale*

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12*16:19:07 Envoi finement
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

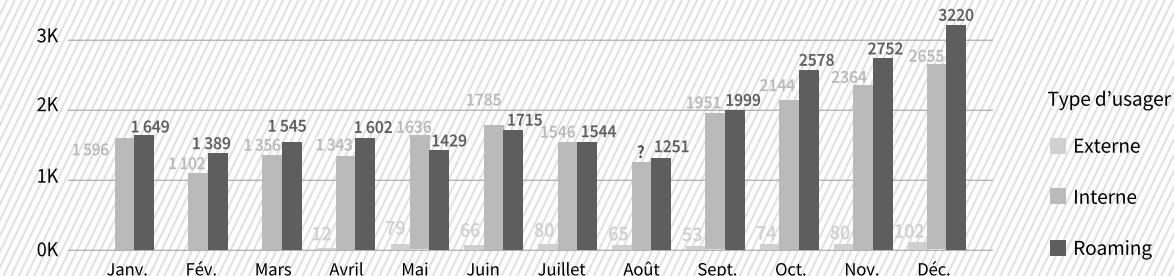


Pour répondre aux nouveaux enjeux de déplacement sur le territoire, le Syndicat d'Energie des Yvelines a ainsi développé un vaste programme de bornes de recharge de véhicules électriques : le réseau « SEY ma borne ».

Ainsi, depuis 2019, le SEY a déployé le réseau « SEY ma borne » qui comporte aujourd'hui près de 250 bornes sur 111 Communes. Il est à noter que depuis le 1^{er} novembre 2022, la Communauté Urbaine GPS&O a repris la gestion des bornes situées sur son territoire, ces bornes ne font donc plus partie du réseau du SEY.

En 2022, afin d'accélérer le déploiement des bornes de recharge, le SEY a décidé de demander aux Communes qui le souhaitent de transférer leur compétence IRVE. Ainsi, pour les Communes ayant transféré cette compétence, le SEY prend en charge les Frais de Fonctionnement des bornes déjà existantes ainsi que les Frais d'Investissement et de Fonctionnement des nouvelles bornes installées à partir du 1^{er} janvier 2023 sur ces communes. Pour cela le SEY a fait réaliser un Schéma Directeur des IRVE (SDIRVE) qui a été déposé en préfecture et validé. La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires a décidé de transférer son réseau de bornes au SEY, ce qui représente un parc de 47 bornes (Transfert effectif en 2024).

I NOMBRE DE SESSIONS PAR TYPE D'USAGERS EN 2023



Décembre 2020

Environ 1 600 sessions

Décembre 2023

Environ 4 585 sessions

I TOP 10 DES STATIONS LES PLUS FRÉQUENTÉES



Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-202412-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



CHIFFRES CLÉS DES IMMATRICULATIONS - DÉC. 2023

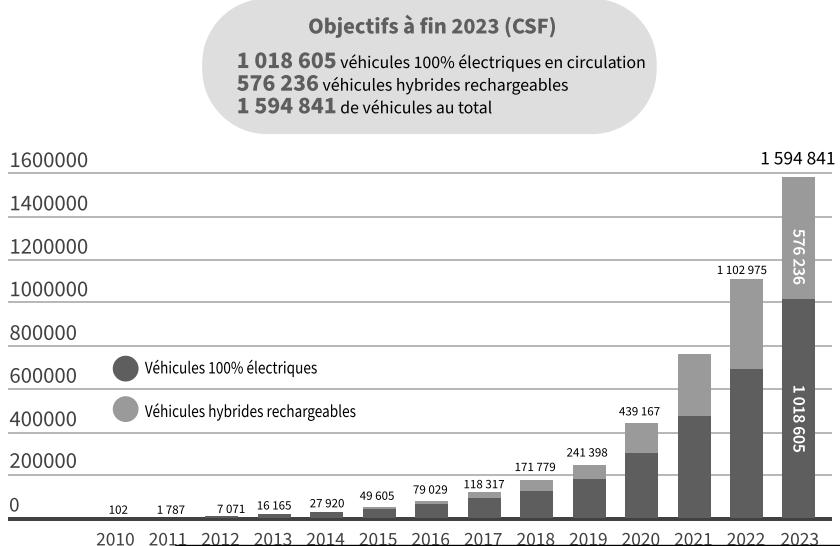
	Véhicules particuliers et utilitaires 100 % électriques	Véhicules particuliers et utilitaires hybrides rechargeables (PHEV)	Total
Immatriculations décembre 2023	40 387 (+ 44,8 %)	17 112 (+ 17,4 %)	57 499 (+ 35,4 %)
Total 2023	328 512 (+ 49,5 %)	163 354 (+ 28,5 %)	491 866 (+ 41,8 %)

RÉCAPITULATIF DE L'ANNÉE 2022 (VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES)

- **57 499** véhicules électriques et PHEC immatriculés en décembre 2023 en France
- **26,5 %** de parts de marché
- **+ 35,4 %** par rapport à décembre 2022

Source : Avere-France / AAA Data

ÉVOLUTION DU PARC DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN FRANCE DEPUIS JANVIER 2010



Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE



Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



I L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

Depuis maintenant 2015, le SEY s'implique davantage dans les travaux d'enfouissement et apporte une aide concrète à ses communes adhérentes, complétant sa mission principale d'autorité concédante, en développant une mission d'assistance et de conseil pour les travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de voirie et d'éclairage public associés.

Dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux (article 8) établi par le SEY chaque année, les communes inscrites (non adhérentes au SIERTECC et au SIRE) peuvent contractualiser avec le SEY pour bénéficier de son assistance, de ses conseils et de l'expertise des Bureaux d'Études ayant souhaité répondre à la consultation du SEY. Le SEY a relancé en 2024 une consultation afin d'identifier des Bureaux d'Études répondant aux

prestations souhaitées et proposant des tarifs pour une mission type.

7 Bureaux d'Études ont signé avec le SEY une convention de partenariat. Ainsi, les collectivités du SEY ont la possibilité de passer par l'un de ces Bureaux d'Études pour la maîtrise d'œuvre de leurs travaux d'enfouissement et leurs travaux de voirie et d'éclairage public associés.

Les tarifs des Bureaux d'Études, sont disponibles sur demande aux services du SEY.

Les Bureaux d'Études ayant répondu aux attentes du SEY sont les suivants :

ANIXI
INGÉNIERIE RURALE & URBAINE

B.E.H.C

foncier experts
Société de Géométrie Experts
Maitres d'Œuvre V.R.D

WorkShop

eva
INGÉNIERIE & MÉTIERS D'OUVRAGE

JSI
INGÉNIERIE & MÉTIERS D'OUVRAGE

bureau d'études

I GROUPEMENT DE COMMANDES DE DIAGNOSTICS LIÉS À L'AMIANTE OU HAP

Une nouvelle réglementation impose, depuis 2016, le repérage de l'amiante sur les chantiers de voirie. Elle rend notamment obligatoire la réalisation d'un diagnostic amiante dans les enrobés bitumineux, en amont des travaux sur les chaussées.

Afin de se conformer à la réglementation, les communes sont donc tenues de réaliser ces « diagnostics amiante » touchant leur voirie.

Pour aider les collectivités à mettre en œuvre cette nouvelle obligation, le Sigeif, le Sdesm (Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne) et le Sey78 (Syndicat d'énergie des Yvelines) ont organisé un groupement de commandes conjoint. Aux diagnostics amiante s'ajoutent des prestations de recherche de la concentration en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et de diagnostic des canalisations. Cette démarche a rapidement démontré son utilité, plus de 200 collectivités y ayant répondu favorablement. Le marché a été attribué en 2023 à la société DOMOBAT.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-202412-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

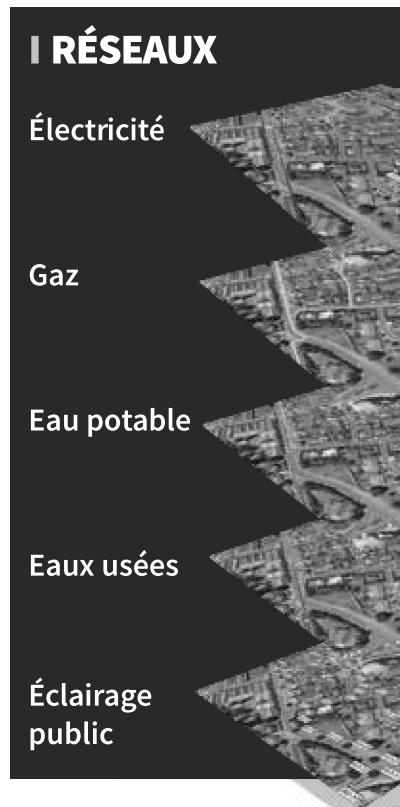


LE PORTAIL CARTOGRAPHIQUE

Les Collectivités Territoriales doivent faire face à des problématiques d'aménagement du territoire de plus en plus complexes. Pour y répondre, elles ont besoin d'outils leur permettant de prendre les meilleures décisions. De ce fait, le SEY met gratuitement à la disposition de ses adhérents l'accès à un Portail Cartographique (SIG). Ce portail permet la visualisation des réseaux d'électricité et de gaz

pour les adhérents. Il est aussi possible de rajouter des couches supplémentaires avec les autres réseaux que les communes peuvent nous envoyer afin de les intégrer sur le Portail.

De plus, bientôt, une base est en cours de création pour intégrer le réseau d'éclairage public sur le Portail Cartographique.



LES DT/DICT

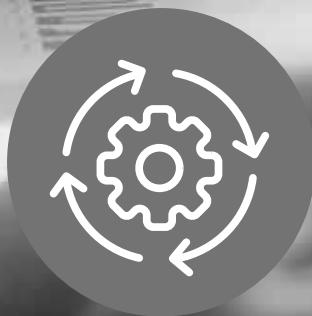
Le Portail Cartographique donne un accès également depuis début Août 2021 aux DT/DICT demandées sur la Commune. Il est ainsi possible de visualiser les DT / DICT terminées, en cours ou à venir.

En cliquant sur la pastille, l'accès est donné aux informations sur le responsable du projet et sur l'entreprise qui réalisera les travaux et sur le type de projet prévu.

Ce qui permettra aux Communes de suivre les chantiers sur leur Territoire.



Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



FONCTIONNEMENT DU SEY

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



LE FONCTIONNEMENT ET LES INSTANCES

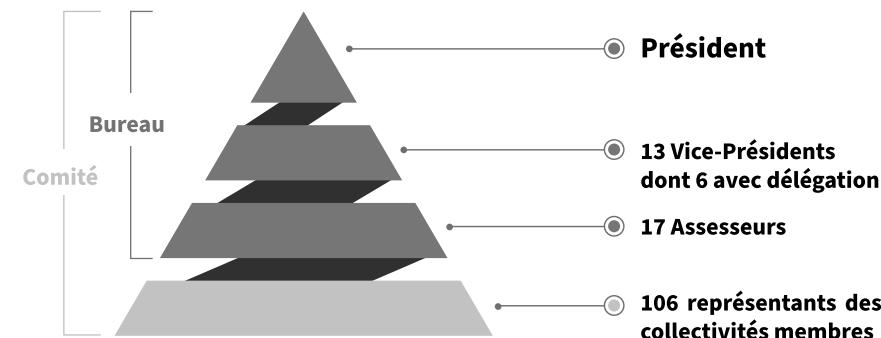
I LE FONCTIONNEMENT : UN SYNDICAT COMPOSÉ D'ÉLUS

Le SEY est un syndicat mixte composé de 201 communes (1 057 004 habitants) qui adhèrent au syndicat, directement ou indirectement, pour les compétences fédératrices (l'organisation du service public de l'électricité et du gaz). Des services avantageux sont également proposés tels que les marchés d'achat groupé d'énergie, le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques, la promotion et le déploiement des énergies renouvelables, l'accompagnement de la Maîtrise de la Demande en Energie (MDE), l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public...

Suite aux élections de mars et de juin 2020, les conseillers municipaux et communautaires des collectivités membres, représentées chacune par des délégués titulaires et suppléants, ont désigné leurs 274 délégués afin de siéger au sein du syndicat.

I LES INSTANCES : LE COMITÉ ET LE BUREAU

Le Comité du SEY est composé de la manière suivante :



Adhérents :
 *88 communes individuelles représentées par 100 délégués titulaires et 100 délégués suppléants
 + 5 intercommunalités ou syndicats intercommunaux représentés par 37 délégués titulaires et 37 délégués suppléants
 soit :
 137 délégués titulaires et 137 délégués suppléants

	COMMUNES INDIVIDUELLES		SYNDICATS INTERCOMMUNAUX OU INTERCOMMUNALITÉS				
	201 communes	88	SIERTECC	RAMBOUILLET TERRITOIRES	SIRE	SAINT QUENTIN EN YVELINES	SEINE & OISE
1 057 004 habitants	▶ 364 762 h	245 574 h	14	31	7	5	56
Nb dél Tit ELEC = 137	▶ 100		11	3	1	7	15
Nb dél Sup ELEC = 137	▶ 100		11	3	1	7	15
Nb dél Tit GAZ = 53	▶ 35	0		0	0	3	15
Nb dél Sup GAZ = 53	▶ 35	0		0			

Accusé de réception en préfecture
 078_0217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
 Date de télétransmission : 20/12/2024
 Date de réception préfecture : 20/12/2024

LE BUREAU

I LE COMITÉ

Le 1^{er} Comité post-élections s'est réuni le 5 novembre 2020 afin d'élire le Président et les Vice-Présidents qui composent le Bureau. Laurent RICHARD a été réélu Président du SEY pour la nouvelle mandature 2020-2026.

Comptant 6 Vice-Présidents avec délégation de fonctions, le Bureau est composé de 34 membres au 31 décembre 2022, et est chargé d'assister le Président dans la gestion du syndicat.

I LE PRÉSIDENT



Laurent RICHARD

Président du SEY
Maire de Maule
Vice-Président du Conseil départemental

I LES VICES PRÉSIDENTS



Benoît PETITPREZ
1^{er} Vice-Président
Rambouillet



Vincent MEZURE
2^{ème} Vice-Président
Bougival



Charles PRELOT
3^{ème} Vice-Président
SIERTECC
Conflans-ste-Honorine



Henri-Pierre LERSTEAU
4^{ème} Vice-Président
Plaisir



Christophe MOLINSKI
5^{ème} Vice-Président
Noisy-Le-Roi



Eric MARTIN
6^{ème} Vice-Président
Montainville



Michel CARRIÈRE
7^{ème} Vice-Président
GPS&O
Les Mureaux



Gérard SOLARO
8^{ème} Vice-Président
Gommecourt



Dominique TURPIN
9^{ème} Vice-Président
GPS&O
Nezel



Serge MIRABELLI
10^{ème} Vice-Président
Saint-Germain-en-Laye



Benoît BOUHEBEN-DEMAY
11^{ème} Vice-Président
Sartrouville



Rachid BOUHOUCH
12^{ème} Vice-Président
SEY
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024



Mael WOTIN
13^{ème} Vice-Président
GPS&O
Montalet le Bois



FONCTIONNEMENT DU SEY

I LES ASSESSEURS



Michel ABRAHAM
Bréval



Micha ACKERMANN
Chavenay



Cédric AOUN
SIRE et SIERTECC
Triel-sur-Seine



Marc BONMARCHAND
Moisson



M'Barek BOUCHILLIGA
Sartrouville



Bertrand COQUARD
CA SQY
Les Clayes-Sous-Bois



Michel DELAMAIRE
Feucherolles



Sandrine DOS SANTOS
GPS&O
Poissy



Alain GAGNE
Boissy-Mauvoisin



Jean-Luc GAGNIERE
Marly-Le-Roi



Jean-Pierre HARDY
SIERTECC
Egragny-Sur-Oise



Christine HERREBRECHT
Houilles



Stéphane JEANNE
GPS&O
Oiville-sur-Montcient



Didier KENISBERG
Le Mesnil le Roi



Emile MANHES
Beynes



Didier MARTINEZ
GPS&O
Porcheville



Bernard MILLION ROUSSEAU
Buc



Christian PUPPINCK
Longnes



Jean-Michel THIRANT
Dammartin-En-Serve

Mareil-Le-Guyon



Guy YVART



COMITÉ

- 14 février
- 14 mars
- 5 octobre

BUREAU

- 2 février

• 28 septembre

078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE

Date de télétransmission : 20/12/2024

Date de réception préfecture : 20/12/2024

LISTE DES DÉLÉGUÉS DU SEY

AU 31 DÉCEMBRE 2023 POUR LA NOUVELLE MANDATURE 2020-2026
(COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ ET GAZ)

COMMUNES au 31/12/2023	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
ADAINVILLE	Edouard ODIER	Hervé BARBIER
AIGREMONT	Samuel BENOUDIZ	Yannick RAYNAUD
ANDELU	Olivier RAVENEL	Charles CRESTLEY
AUTEUIL-LE-ROI	Michael DE LAROCHE	Jean-Luc CAPELLE
AUTOUILLET	Philippe BOUHELIER	Cédric BSCHORR
BAILLY	Denis PETITMENGIN	Éric VERPIEREN
BAZEMONT	Thierry NIGON	Jean-Bernard HETZEL
BENNECOURT	Jocelyne MANN	Henry LECLER
BEYNES	Emile MANHES	Philippe GUILLONNEAU
BLARU	Marie-France PIERRE	Farouk EL MANOUNI
BOINVILLIERS	Laurence GAULT	Alexandrine BAUNOT
BOISSY MAUVOISIN	Alain GAGNE	Frank GAREAU
BOISSY-SANS-AVOIR	Christine MATHIEU	François TOIS
BONNIERES SUR SEINE	Benoit DESMOUSSEAUX	Daniel ROUX
BOUGIVAL	Vincent MEZURE	Jean-Marie CLERMONT
BREVAL	Michel ABRAHAM	Jacky LECLERC
BUC	Bernard MILLION-ROUSSEAU	Stéphane TOUVET
BULLION	Xavier CARIS	Éric CHABANNE
CHAMBOURCY	François ALZINA	Christophe PRIOUX
CHATEAUFORT	Bernard LERISSON	Yonel GOUNOT
CHAUFFOUR-LES-BONNIERES	Thierry DEDEYAN	Pierre BARD-MALHOITRE
CHAVENAY	Micha ACKERMANN	Xavier COUINEAU
CONDÉ-SUR-VESGRE	Stéphane BLAIRON	Jean-René TANCREDE
COURGENT	Jean-Paul BARON (Maire)	Absence de nomination
CRAVENT	Jacky JOUBERT	Denis FAUGERES
DAMMARTIN-EN-SERVE	Guy YVART	Ghislaine SIWICK
FEUCHEROLLES	Michel DELAMAIRE	Nicolas TASSIN DE NONNEVILLE
FRENEUSE	Patrice LEMAIRE	Alain PARMENTIER
GALLUIS	Georges WILLEMET	Annie LOBSTEIN
GAMBAIS	Laurent DACULSI	Bertrand NEVEUX
GARANCIERES	Philippe ENARD	Michel SECONDAT
GOMMECOURT	Gérard SOLARO	Arnaud THOMAS
GOUPILLIERES	Régine FRANCOIS	Stéphane JEAN
GRANDCHAMP	Arnaud AMEL	Jean-Philippe DUPUY

COMMUNES au 31/12/2023	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
GROSROUVRÉ	Paul STOUDER	Isabelle RAMAIN-SOUADNNE
HERBEVILLE	Etienne POLET	Gérald DEROUET
HOUILLES	Marina COLLET	Clément BATTISTINI
	Christine HERREBRECHT	Christophe HAUDRECHY
	Sylvère MAGA	Sébastien SIMONIN
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Willy BOYÉ	Wulfran GAMPACKAT
LA HAUTEVILLE	Marc COURTEAUD	Christian GLUCKMAN
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Alexis MARCHANDISE	Jean-Michel ALLIRAND
LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE	Christian GACHENOT	Jean-Luc RATIEUVILLE
LE MESNIL-LE-ROI	Didier KENISBERG	Janick CHEVALIER
LE PECQ	Agnès BUSQUET	Pascal SIMONNET
LE PORT-MARLY	Nicole GAUTIER	Romaric LENOIR
LE TARTRE-GAUDRAN	Hervé GRANDURY	Franck PERROT
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Thierry BIORET	Alain MOLL
LES MESNULS	Christian BRAILLARD	Pablo SCIANDRA
L'ETANG-LA-VILLE	Jean-Luc LACHETEAU	Thierry PEDROS
LIMETZ-VILLEZ	Serge ARMAND	Valérie MILON
LOMMOYE	Ivan BOUSSION	Jean-Michel ETIENNE
LONGNES	Christian PUPPINCK	Gilles DÉCOBERT
LOUVECIENNES	Marc RICHARD	Murielle CHARLES-BERETTI
MARcq	Olivier SAINT-LEGER	Frédéric JUHAS
MAREIL-LE-GUYON	Jean-Michel THIRANT	Frédéric VALTON
MAREIL-MARLY	Jean-Bernard BISSON	Anna MALMQUIST
MAREIL-SUR-MAULDRE	Christophe DEBUISNE	Karine GONCALVES
MARLY LE ROI	Jean-Luc GAGNIERE	Jean-Guillaume DATIN
MAULE	Laurent RICHARD	Olivier LEPRETRE
MENERVILLE	Thomas ABBOU	Michaël ESTEVEZ
MERE	Jean GARNIER	Simon COULOMBEL
MOISSON	Marc BONMARCHAND	Thierry PAULME
MONDREVILLE		Géraud COLLET
MONTAINVILLE	Éric MARTIN	Jean-Philippe PFLÉ
	Accusé de réception préfecture	Thibaud CATALAN
MONTFORT-L'AMBIÈGE	078-217801174-2024-12-19-2024-12-16-19-DE	Patrick LEMAÎTRE
MULCENT	Date de télétransmission : 20/12/2024	Vincent CONAN
	Date de réception préfecture : 20/12/2024	



FONCTIONNEMENT DU SEY

Noms soulignés en gras :
Délégués Energie représentant
leur collectivité à l'électricité et au gaz



COMMUNES au 31/12/2023	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
NEAUPHLE-LE-CHATEAU	Bruno CAUQUIL	Éric LE RAY
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Jean-Claude HUSSON	Magali DESDOITS
NEAUPHLETTE	Alain GARRIGOU	Christian GUILLOT
NOISY-LE-ROI	Christophe MOLINSKI	Marc TIMSIT
NOTRE-DAME-DE-LA-MER	Bruno BOUVRY	Jean-Luc MAILLOC
RAMBOUILLET	Philippe COSTE	Clarisse DEMONT
	Benoît PETITPREZ	Jean-Louis MARION
	Leila YOUSSEF	Marie RICART
	Benjamin DEVELAY	Laurent CLAVEL
RO SAY	Frédéric FERRY	Christophe PERREL
ST ARNOULT-EN-YVELINES	Michel JOLLY	Thierry FARROUX
ST GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Farès LOUIS	Jacques DELEPOULLE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Christine GOTTI	Nicolas LEGUAY
	Elisabeth GUYARD	Ilham NASRI
	Serge MIRABELLI	Maurice SOLIGNAC
SAINT ILLIERS LA VILLE	Pierre DUBOIS	Jean-Pierre COLLIGNON
SAINT ILLIERS LE BOIS	Joel CHATELAIN	Jean-Louis QUESNEL
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT	Christelle BARDEILLE
SAINT-REMY-L'HONORE	Patrick RATEL	Gérard BUISSON
SARTROUVILLE	M'barek BOUCHLLIGA	Arlette LEBERT
	Benoit BOUHEBEN-DEMAY	Marie-Astrid de MARIN de MONTMARIN
	Hassan DRIF	Benoit NOJAC
	Nadia EL LETAIEF	Dolorès PINTO RODRIGUES
	Alice HAJEM	Brigitte THOUVENIN
	Maryline GAMBLIN	Jacques CHAUMETTE
SAULX-MARCHAIS	Franck ROUSSEAU	Valérie TETART SALMON
SEPT-EUIL	Luc JANOTTIN	Frank POULON
SONCHAMP	Daniel BOSSE	Sandrine JOURNÉ
THIVerval-GRIGNON	Anne N'DIAYE	Bruno JESUS
THOIRY	François-Xavier MOREAU	Muriel COSTERMANS
TOUSSUS-LE-NOBLE	Heraldo VILLEGAS	Yann ROBERT
VICQ	Robert RIVOIRE	Patrick BOURDEAUX
VILLIERS-LE-MAHIEU	Xavier MURAT	Vincent PATRONE

EPCI au 31/12/2023	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
RAMBOUILLET TERRITOIRES	Jean-Louis FLORES George PASSET Catherine TESSIER	Philippe DEFFRENNE Olivier PARIZOT Marc TROUILLET
SIRE	Cédric AOUN	Jean-Pierre LAIGNEAU
SQY	Françoise BEAULIEU Laurent BLANCQUART Bertrand COQUARD Henri-Pierre LERSTEAU François LIET Christine RENAUT Eva ROUSSEL	Didier FISCHER Igor GAZEYEFF Adeline GUILLEUX Darivath MEY Marc MONTARDIER Frédéric PELEGRI Sophie STUCKI
COMMUNAUTE URBAINE GPS&O	Fabien AUFRICHTER Éric BOISTEAU Gaël CALLONEC Michel CARRIERE Sandrine DOS SANTOS Clara BERMAN Stéphane JEANNE Joël MARIAGE Alec JALTIER Bernard MOISAN Georges MONNIER Yann PERRON Maël WOTIN Dominique TURPIN Lionel WASTL	Maurice BOUDET Jean-Christophe CHARBIT Christophe DELRIEU Franck FONTAINE Nelson DE JESUS PEDRO Sébastien LAVANCIER Gille LECOLE Mickaël LITTIERE François LONGEAULT Jean-Marie MOREAU Bernard MOSCODIER Gérard OURS-PRISBIL Hervé RIOU Jacques TANGUY Fabrice ZUCCARELLI
SIERTECC	Cédric AOUN Rachid BOUHOUCH Marc DENIS Jean-Pierre HARDY Maxime LOUBAR Youssef MENIAR-AUBRY Guillaume MERLET Jean-Marie MOREAU Gaëlle PELETAN	Eddie AIT René CHOTEAU Gérald DALLEMAGNE Christophe DELRIEU Sébastien DRUART Olivier FOURCHES Karine KAUFFMAN Eric LOBRY François LONGEAULT
	Accusé de réception en préfecture 078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE Date de télétransmission : 20/12/2024 Date de réception préfecture : 20/12/2024	Isabelle MADEC Daniel WOTIN

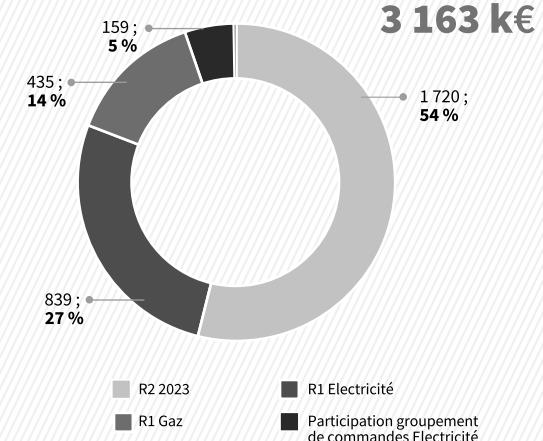
LA SITUATION FINANCIÈRE FIN 2023

I LES RECETTES 2023

En k€

Encaissement TCCFE	3 730 884 €
Article 8	3 381 846 €
Produits de services	3 162 527 €
Excédents 2022	2 904 928 €
Revente CEE	218 085 €
Divers remboursement	83 752€
Sub. Audits EMIT	75 000 €
Amortissements	27 213 €
Autres produits de gestion	4 000 €
FCTVA	3 672 €

I Détails des produits des services :



Principales recettes de fonctionnement :

Les redevances de concession (R1/R2) : En qualité de propriétaire des réseaux de distribution publique d'énergie, le SEY bénéficie des redevances de fonctionnement et d'investissement pour la concession Electricité et de la redevance de fonctionnement pour la concession Gaz.

La participation des collectivités adhérentes : Le SEY réalise des prestations pour le compte de ses adhérents (Groupements de commande d'achat d'énergie et de bornes de recharge). En contrepartie, le syndicat sollicite une participation des adhérents.

La Taxe sur la Consommation Finales d'Electricité (TCCFE) :

Le SEY perçoit la part communale de la taxe sur l'électricité, payée par les usagers sur leur consommation, en lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants et de la commune de Bonnelles depuis 2021.

Principales recettes d'investissement :

Les dotations aux amortissements : Chaque année, elles permettent de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations au fil du temps et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Il s'agit d'un prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

Le FCTVA : Reposant sur un système déclaratif des dépenses réelles d'investissement grevées de TVA et inscrites au Compte Administratif N-2, l'attribution de cette dotation est versée par le Fonds de compensation pour la TVA.

I Les résultats du compte administratif de l'exercice 2023 ont été votés en séance le 12 mars 2024 :

	Résultat d'exercice 2023	Excédents 2022 reportés	Résultat cumulé au 31/12/2023
Fonctionnement	852 665,58	2 869 816,55	3 722 482,13
Investissement	- 628 175,88	35 110,83	- 593 065,05
Résultat au 31/12	224 489,70	Accusé de réception en préfecture 078-217801174-2024-12-19-2024-12-16-19-DE Date de télétransmission : 20/12/2024 Date de réception préfecture : 20/12/2024	3 129 417,08



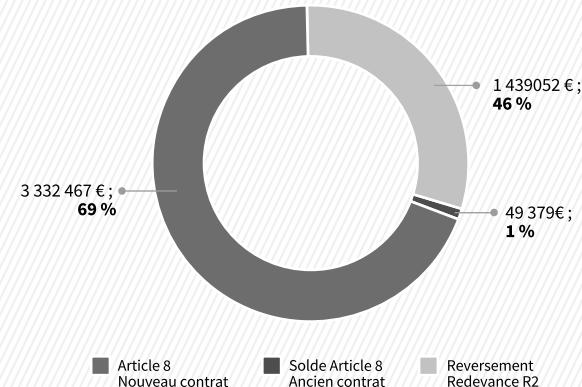
I LES DÉPENSES 2023

En k€

Revertement TCCFE	3 562 917 €
Article 8 Invest.	3 332 467 €
Charges à caractère général (dont R2 et Article 8 solde ancien contrat)	1 996 341 €
Installation Bornes	605 179 €
Charge de personnel	535 370 €
Revertement CEE	196 230 €
Autres produits de gestion courante	136 814 €
Immobilisations	53 882 €
Amortissements	27 213 €
Sub SPIC SEY EnR	16 077 €

I Détail R2 / Article 8

En k€



Principales dépenses de fonctionnement :

Des charges à caractère général : Elles regroupent les charges de structure (achat d'énergie, entretien et maintenance, prestations de service...).

Des charges de personnel : Elles intègrent la masse salariale soit la rémunération brute des agents ainsi que les charges sociales et patronales. Sa part est de **8 %** des dépenses de fonctionnement **en 2023**.

De l'atténuation des produits : Il s'agit des montants de TCCFE et de redevances perçus par le syndicat et reversés aux collectivités adhérentes. Son montant est en progression en raison notamment de l'application du nouveau cahier des charges de la concession Electricité.

Principales dépenses d'investissement :

Les immobilisations, c'est-à-dire toutes les acquisitions utilisées par les agents, sont classées en deux catégories :

Les immobilisations corporelles : Elles concernent le matériel informatique, les véhicules de services, matériel de bureau, mobilier...

Les immobilisations incorporelles : Elles regroupent l'acquisition de licences informatiques.

I BILAN ADMINISTRATIF ET FINANCIER

	2021	2022	2023
Mandats de dépenses	1 257	1 307	1 160
Titres de recettes	570	631	459
TOTAL	1 827	1 938	1 619
Variation 2021/2023	-11,38 %		

La baisse du nombre de titres en 2021 s'explique par un regroupement des titres de TCCFE par fournisseur au lieu d'un titre par commune pour certains.

Les mandats de dépenses et les titres de recettes correspondent aux ordres de paiement ou d'encaissement émis par les services du SEY.

NOUVEAUTÉ 2023

Préparation au passage à la nomenclature M57 au 01/01/2024

I RAPPEL BUDGET 2023

Dépenses/Recettes	
Fonctionnement 2023	10 960 000 €
Investissement 2023	4 704 000 €
TOTAL	15 664 000 €

Accusé de réception en préfecture : 078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



LES RESSOURCES HUMAINES

I UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

PÔLE TECHNIQUE



Paulo DOS RAMOS
Service travaux
et mobilité propre
Ingénieur



Aurélien MOREAU
Service Énergie,
Concession Électricité
Ingénieur



Sibille ROUY
Assistante administrative
Adjoint administratif



Khadidja M'SIR
Service MDE, Réseaux de chaleur
et économie de flux

Ingénieur



Denis KARM
Directeur du SEY
Ingénieur en chef hors classe

PÔLE ADMINISTRATIF



**Vinciane
AUTHELET CHAMPOL**
Juridique et Partenariat
Attaché



Nadège NAËRON
Administration
et comptabilité
Adjoint administratif principal



Michèle GAVOIS-MAGE
Programmes de travaux,



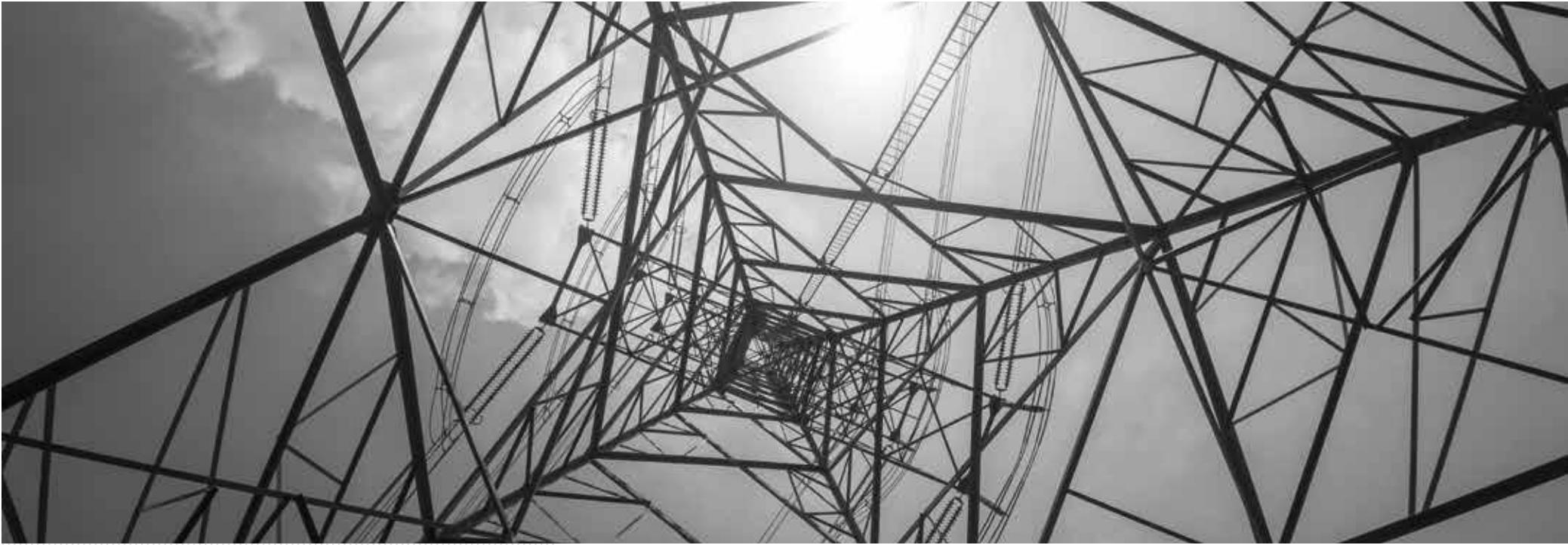
Delphine CLAIRET
Finances,



+ 1 ingénieur
en chef de classe normale

Accusé de réception en préfecture
672 617661 Adjoint administratif principal

078-217801174-20241219-2024-12-16-19
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



I ACTION SOCIALE

Le SEY soutient la protection sociale de ses agents en proposant un contrat de groupe de mutuelle santé et de prévoyance, et en apportant une participation financière. Le syndicat adhère au CNAS au bénéfice de tous ses agents.

I RÉPARTITION DU PERSONNEL

9 agents dont **5** titulaires
et **3** contractuels



535 370 €
Charges de personnel

I RECRUTEMENT D'UN AGENT PERMANENT :

Madame Khadidja M'SIR, Ingénieur contractuelle, a été recrutée depuis le 2 septembre 2024 en tant que Responsable du Service « Maîtrise de la Demande en Energie (MDE), Réseaux de chaleur et Economie de flux ». Elle va participer au renforcement de l'ingénierie du SEY sur les missions techniques du syndicat. Elle travaillait jusque-là à l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO) en tant que Cadre Expert « Etudes Voirie Réseaux divers ». Elle a également œuvré à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) de 2017 à 2022 en tant que Cheffe du service « Eclairage public, Signalisation Lumineuse tricolore, Réseaux et Energie ». Toute l'équipe du SEY lui souhaite la bienvenue.

I COMMUNICATION



La création de l'espace adhérents sur le site web du SEY :
Le SEY a créé un espace dédié à ses adhérents sur son site internet.
www.sey78.fr.

Vous pouvez y consulter les documents individuels de votre collectivité en quelques clics. N'hésitez pas à demander vos identifiants à l'adresse mail suivante : accueil@sey78.fr

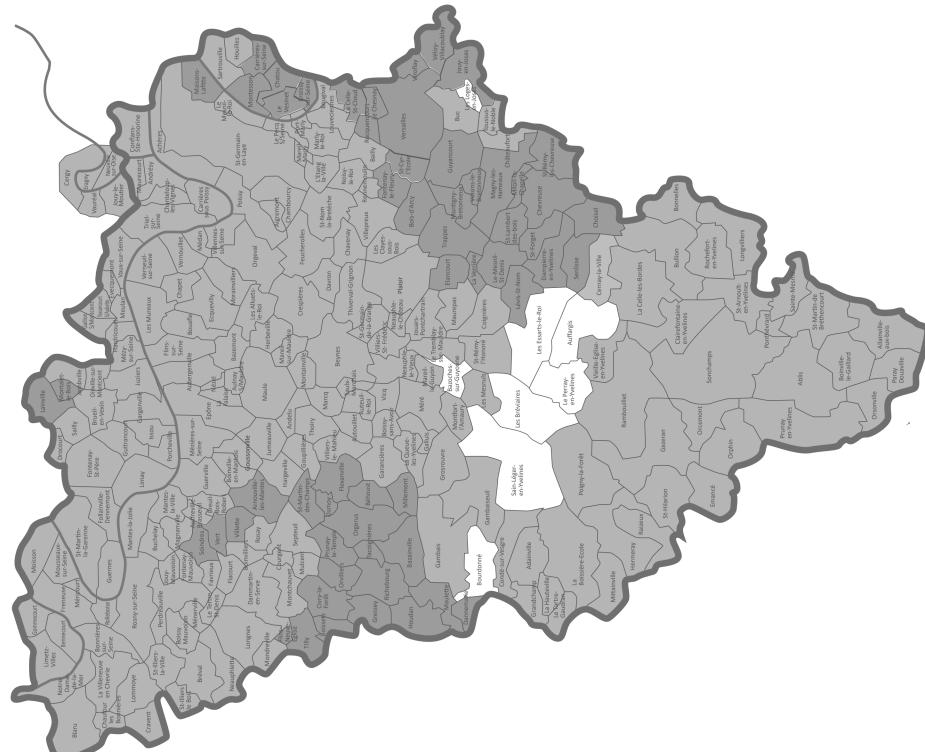
Publication :

Un encart publicitaire du SEY a été publié dans le magazine de l'union départementale des sapeurs-pompiers des Yvelines.

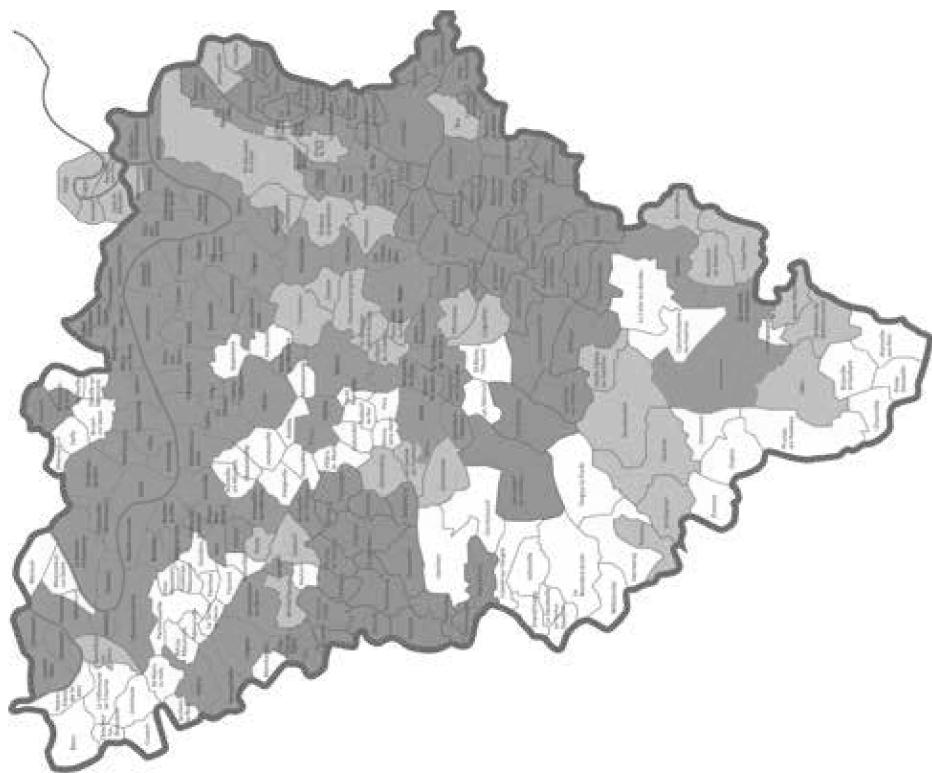
Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

CARTE DES COLLECTIVITÉS DU SEY

| COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ



| COMPÉTENCE GAZ

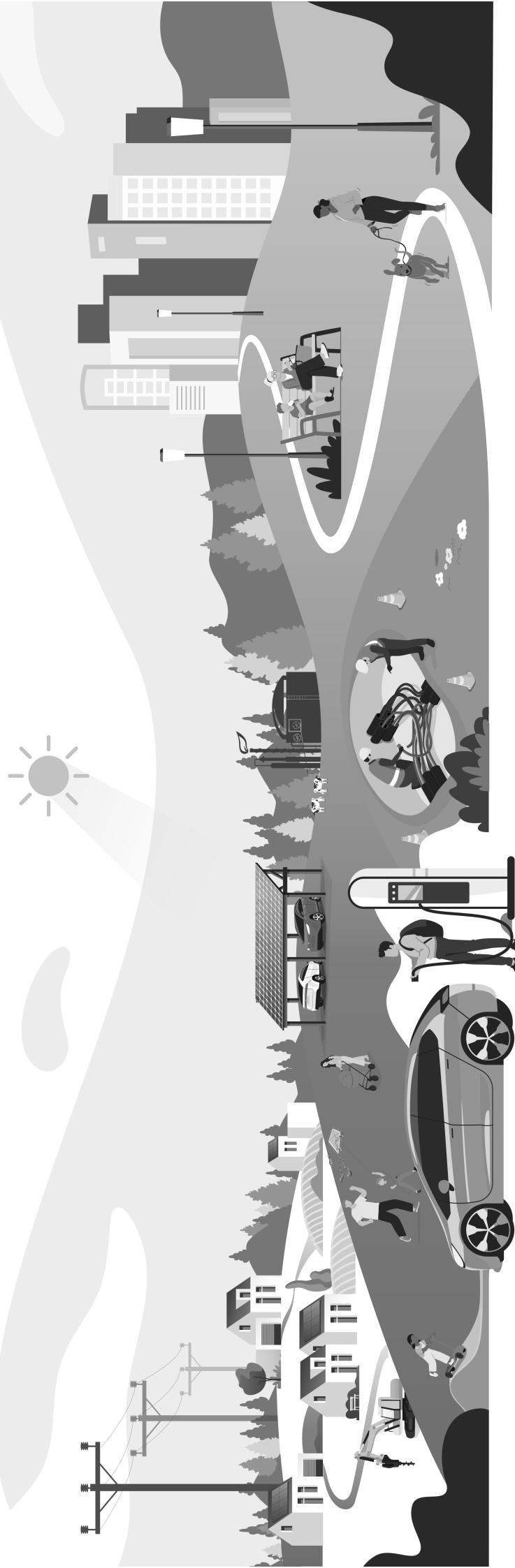


Syndicat d'Energie des Yvelines
Communes non adhérentes à un syndicat
Autres autorités concédantes

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



L'énergie maîtrisée au cœur des Yvelines !



sey|78

SYNDICAT D'ÉNERGIE
DES YVELINES

Espace « La Bonde » 6, rue des Artisans | 78776 JOUARS-PY
01 30 68 64 10 | accueil@sey78.fr | www.sey78.fr

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE

Date de télétransmission : 20/12/2024

Date de réception préfecture : 20/12/2024

BOURAHLA Samira

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: vendredi 20 décembre 2024 10:10
À: dgs-fast
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2024-12-16-19

'..Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2024-12-16-19, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20241219-2024-12-16-19-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2024-12-16-19

Objet : Rapport activité 2023 SEY 78

Date de décision : 19/12/2024

Date de transmission : 20/12/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences / 9.1. Autres domaines de compétences des communes

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>